

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



BIT/Gianotti E.

ESPOIR D'UNE VIE MEILLEURE

Alliance mondiale contre les pires formes de travail des enfants

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO Le nouveau monde du travail ♥ Résoudre la crise mondiale de l'emploi ♥ Planifier l'évacuation pour sauver la vie ♥ La productivité mondiale sous le choc ♥ Période sombre pour le tourisme et les voyages ♥ Quel avenir pour les TIC ? ♥ Violence à l'hôpital ♥ etc.

N° 41, Décembre 2001



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

L'OIT hier et aujourd'hui

Travail
LE MAGAZINE DE L'OIT

HIER

«L'exploitation de l'enfance est ce qu'il y a de plus hideux, de plus insupportable au cœur de l'homme...» (Albert Thomas, premier Directeur du BIT). Depuis sa création en 1919, l'OIT consacre une part essentielle de ses activités à l'élimination du travail des enfants. Dès les premiers mois de son existence, elle adoptait sa première convention sur le sujet, qui interdisait le travail des enfants de moins de 14 ans dans les usines. Pourtant, le problème a longtemps été considéré comme marginal.

AUJOURD'HUI

En 1992, l'OIT a créé le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) pour lancer une vaste offensive mondiale contre le travail des enfants. En 1999, la Conférence internationale du Travail a adopté à l'unanimité la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, qui interdit l'utilisation des enfants dans toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la servitude pour dette, dans le trafic de stupéfiants, la prostitution, la pornographie, les conflits armés et les travaux dangereux. Avec la centième ratification de la convention – par l'Estonie en septembre 2001 – l'OIT a franchi une étape très importante. Aucune autre convention de l'OIT n'a jamais été ratifiée par tant de pays en si peu de temps.

Le magazine *Travail* est publié cinq fois par an par le Département de la communication du BIT, à Genève. Aussi publié en allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, hongrois, japonais, norvégien, russe, slovaque, suédois et tchèque.

RÉDACTEUR:

Thomas Netter

ÉDITION ALLEMANDE:

Hans von Rohland

ÉDITION ARABE:

Khawla Mattar, Bureau de l'OIT à Beyrouth

ÉDITION ESPAGNOLE:

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION:

Kiran Mehra-Kerpelman

GRAPHISME:

Paprika, Annecy, France

COUVERTURE:

Patricia Leidl



BIT PHOTOS

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

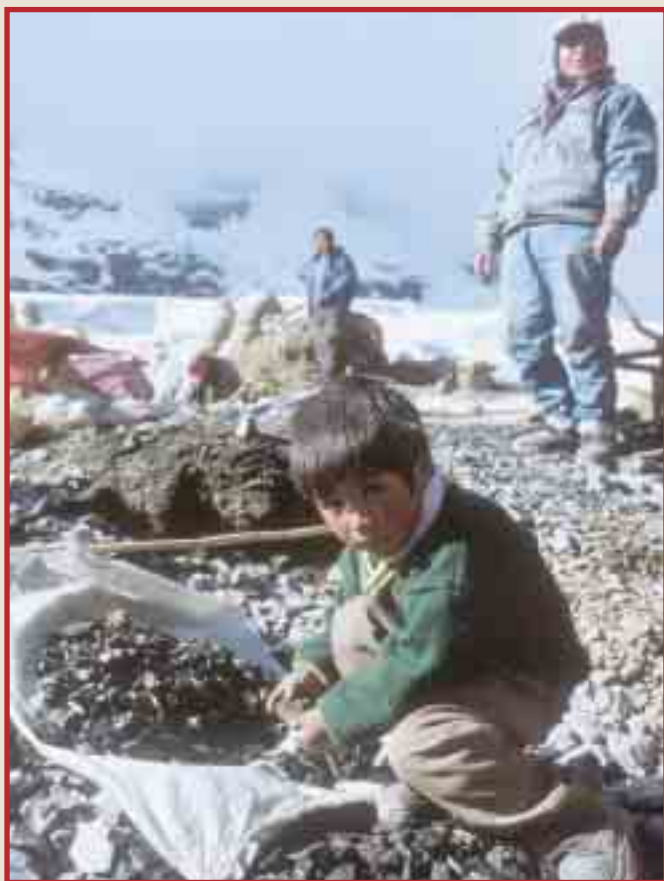
Fax +4122/799-8577

<http://www.ilo.org/communication>

Imprimé par:

SRO-Kundig SA, Genève

ISSN 1020-0002



BITVE, Gianotti

Pleins feux sur le travail des enfants

Alors que le monde entier s'associe à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, l'action de l'OIT peut-elle faire entrevoir un avenir meilleur aux plus jeunes travailleurs de la planète ? *Travail* fait le point sur cette campagne internationale, sur les mesures prises contre la traite des enfants et sur les résultats du deuxième Congrès mondial de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. **Page 4**

LE NOUVEAU MONDE DU TRAVAIL

Indicateurs clés du marché du travail, 2001-2002: Malgré l'état de choc, la baisse de productivité n'est pas définitive	11
Forum global sur l'emploi : Créer des emplois malgré la récession mondiale	14
Le travail, facteur de stabilité sociale et politique	16
Tourisme et transports aériens : Deux industries sinistrées	18
Un plan d'évacuation qui a sauvé des milliers de vies	20

ARTICLES GÉNÉRAUX

Le secteur informatique en difficulté	22
Les services de santé : lieux de tous les dangers	24
Les institutions de Bretton Woods et les syndicats: Amorce d'un dialogue	39

RUBRIQUES

L'OIT hier et aujourd'hui	2
Planète Travail	28
Les nouvelles	30
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle internationale syndicale s'attaque à la mondialisation • Le Directeur général lance le programme pour un «travail décent» au Canada • Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail • Exploitation forestière et développement durable • Conférence mondiale contre le racisme: L'OIT dénonce la discrimination • L'OIT se joint à l'ONUSIDA • Conseil d'administration: Le Myanmar, la mondialisation et les droits des travailleurs à l'ordre du jour 	
Champs d'action	41
L'OIT dans la presse	44
Médiathèque	46

EN COUVERTURE

Espoir d'une vie meilleure

Alliance mondiale contre les pires formes de travail des enfants

L'année 2001 a été une année très dynamique à la fois pour le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et pour la convention n° 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le nombre de pays partenaires de l'IPEC n'a cessé d'augmenter pour s'approcher aujourd'hui de la centaine et le nombre des États qui ont ratifié la convention n° 182 a dépassé la barre des cent. Le moment est venu de faire le point sur cette campagne mondiale.

GENÈVE – La centième ratification de la convention n° 182 a, certes, marqué un tournant dans la campagne contre les pires formes de travail des enfants, mais ce n'est qu'un début.

«La lutte contre le fléau de l'exploitation des enfants dans des travaux dangereux et les formes d'esclavage les plus avilissantes ne sera pas gagnée tant que la convention n° 182 ne sera pas universellement ratifiée», affirme Frans Roselaers, Directeur de l'IPEC. «C'est seulement lorsque tous les gouvernements appliqueront les dispositions et recommandations de la nouvelle convention adoptée en 1999 que les choses commenceront véritablement à bouger. La ratification universelle est bel et bien un objectif réalisable; ce n'est pas une chimère.»

Pour l'IPEC, la lutte contre le travail des enfants passe en premier lieu par l'élaboration d'une stratégie nationale assortie d'objectifs précis, et ce n'est pas un hasard. En effet, aucun pays ne peut prétendre s'attaquer efficacement au problème sans avoir mis en place une telle stratégie – et un sys-

tème général garantissant aide et protection à chaque enfant.

Ainsi en ratifiant la convention n° 182, qui fait obligation aux pays de prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre et surveiller l'application des dispositions de la convention, à punir ceux qui les enfreignent et à coopérer entre eux à cet effet.

UNE ALLIANCE DE 100 PAYS

L'IPEC, qui anime désormais une alliance de près de 100 pays – 70 États et 25 donateurs – gère un portefeuille de projets prévus et en cours, qui se monte à près de 300 millions de dollars. Il a débuté il y a neuf ans, en 1992, avec un seul donateur et six programmes. Les projets sont exécutés en association avec de grandes institutions internationales telles que l'UNICEF, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de nombreuses ONG locales. L'IPEC est ainsi présent sur les cinq continents, y compris l'Europe.

À la fin d'octobre 2001, 104 États avaient ratifié la convention n° 182 et au moins 10 signatures supplémentaires sont attendues dans les prochains mois, notamment – et cela mérite d'être signalé – de pays dans lesquels le travail des enfants constitue un problème grave.

«L'impulsion est donnée», déclare M. Roselaers. «D'autres pays sont motivés. Nous sommes très optimistes.»

En outre, le succès de la convention n° 182 a incité davantage de pays à ratifier la convention n° 138 sur l'âge minimum – 29 au cours de ces deux dernières années, ce qui porte à 113 le nombre total de ratifications. Une telle réussite est en grande partie attribuable à l'action menée par le Directeur général pour favoriser la ratification des conventions fondamentales, à son engagement personnel dans la lutte contre le travail des enfants et au travail de sensibilisation accompli par le Programme focal pour la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Cette évolution positive se traduit par des succès sur le terrain.



BIT/Gianotti E.



BIT/E. Giannotti

**2001 : TRAVAIL
DES ENFANTS**
N'est-il pas temps
d'apprendre
autre chose ?

En 2000, l'IPEC a doublé le montant de ses programmes opérationnels, qui est passé de 11,5 millions de dollars à 22,8 millions. Ce chiffre devrait dépasser 30 millions en 2001, ce qui représente de nouveau une croissance remarquable. Par ailleurs, le mode d'organisation des programmes et les systèmes de contrôle ont été améliorés de façon à offrir une assistance technique de qualité. Aujourd'hui, l'IPEC emploie 250 personnes dont 75% travaillent sur le terrain.

POUR ALLER DE L'AVANT: LES PROGRAMMES ASSORTIS DE DÉLAIS

L'IPEC s'est fixé un objectif ambitieux: amener les pays à s'engager à prévenir et à éliminer le travail des enfants dans un laps de temps préalablement établi en accord avec eux. Il s'agit d'une démarche globale à laquelle doivent adhérer tous les acteurs clés du pays. En outre, la lutte contre le travail des enfants doit être ancrée dans l'effort de développement national tout en s'inscrivant dans le cadre de la coopération internationale et nationale.

La contribution et la participation des familles et des enfants eux-mêmes est requise au même titre que celles des organisations internationales, des institutions nationales et provinciales et du mouvement associatif. L'objectif est de faire en sorte que ces programmes « assortis de délais » s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants, à l'aide, en particulier, de mesures économiques et sociales

visant à combattre la pauvreté et à promouvoir l'éducation de base pour tous.

Le BIT peut guider les gouvernements et les partenaires sociaux dans l'élaboration de leurs politiques, leur offrir une aide et une coopération technique, acheminer les fonds fournis par les donateurs, être un partenaire fiable et défendre les organisations locales et les familles.

Les premiers programmes assortis de délais, qui ont été lancés en juin 2001, lors de la Conférence internationale du Travail, seront réalisés en El Salvador, au Népal et en République-Unie de Tanzanie. Ces trois pays s'étaient portés candidats en mai 2000 et une année de planification et de consultations intensives a suivi.

Plusieurs autres pays, dont le Bangladesh, le Chili, la République dominicaine, l'Équateur, Madagascar, Maurice, la Mongolie, les Philippines, le Sénégal et la Thaïlande, ont exprimé le souhait d'adopter la méthode des programmes assortis de délais, ce qui témoigne de la confiance dont jouissent le BIT et ses partenaires, mais aussi de l'intérêt de cette méthode.

Les autres pays désireux de voir les programmes de l'IPEC se développer sont l'Égypte, l'Inde et le Mexique. L'engagement de l'Égypte sera important pour entraîner l'adhésion d'autres pays du Moyen-Orient et la longue expérience de l'Inde dans la réalisation de programmes de lutte contre le travail des enfants sera très précieuse pour l'action de l'IPEC dans le reste du monde. La demande du Mexique

>>>

PLEINS FEUX SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

ESPOIR
TRAFIC

BIT/1, Maillard



2001 : TRAVAIL DES ENFANTS
Comment apprendre à lire dans les poubelles ?



ouvre des perspectives nouvelles car, à ce jour, l'IPEEC n'avait pratiquement aucune activité dans ce pays.

ÉTUDIER LA SITUATION

La lutte contre le travail des enfants serait beaucoup plus difficile sans statistiques sur l'ampleur du problème. Compte tenu du caractère souvent occulte de l'exploitation des enfants et en particulier de l'esclavage domestique, de la traite et de la prostitution, la tâche peut être extrêmement difficile et ingrate. Néanmoins, le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEEC a réalisé 11 enquêtes de pays depuis 1998, 26 autres sont en cours de réalisation et 8 en sont au stade de la préparation. Une enquête nationale est en train d'être mise sur pied pour l'Inde.

En outre, les « évaluations rapides » du SIMPOC ont beaucoup enrichi la base de connaissances. En tout, 38 évaluations de ce type ont été réalisées dans 23 pays, dont les résultats seront publiés dans le *Rapport mondial sur le travail des enfants*, qui paraîtra en 2002. L'important est qu'elles indiqueront non seulement les dimensions du problème mais aussi le coût et les avantages de son éradication.

La base de connaissances de l'IPEEC constitue désormais une source inégalée d'information et de données d'expérience sur les causes, l'ampleur et les remèdes du travail des enfants, ce qui en fait non seulement un ensemble complet de données sur les problèmes liés au travail des enfants mais aussi un partenaire indispensable dans la lutte contre ce fléau.

ET LES ENFANTS ?

Combien d'enfants bénéficient directement de l'action de l'IPEEC ? Au bout du compte, c'est bien là le plus important.

D'octobre 1999 à octobre 2001, 311000 filles et garçons du monde entier ont bénéficié de tels services, soit le double de la période précédente. Ces services varient de l'apport d'une aide juridique au retrait du travail et à l'insertion dans le système scolaire. Étant donné que le nombre des enfants de 5 à 14 ans obligés de gagner leur vie en travaillant est estimé à plus de 250 millions dans le monde entier, ce chiffre peut sembler être une goutte d'eau dans l'océan. Mais, personne n'a jamais dit que la tâche serait facile. Tout le travail de l'IPEEC consiste à réduire le plus possible ce chiffre.

«L'indignation manifestée dans le monde entier face aux dégâts causés par travail des enfants et la demande insistante de pays désireux d'obtenir de l'aide pour les programmes de lutte contre le travail des enfants démontrent clairement que cette action doit être menée», affirme Frans Roselaers. «L'expérience de l'IPEEC à ce jour et ses méthodes, instruments et savoir-faire prouvent que cela est possible. C'est une noble cause : offrir une enfance décente à ceux qui sont jeunes et vulnérables et leur permettre de se préparer à une vie professionnelle décente une fois parvenus à l'âge adulte.»

Les enfants de la rue à Saint-Pétersbourg

C'est une ville de culture et de musées, célèbre pour ses Picasso, Goya et Léonard de Vinci. Pourtant, ses enfants de la rue semblent être sortis d'un tableau de Hieronymus Bosch. Ils traînent dans les couloirs du métro, les halls de gare, les places de Saint-Pétersbourg – là où il est le plus facile de mendier et de voler. On estime que 6 000 d'entre eux ont été victimes d'agressions sexuelles. Aujourd'hui, un programme de l'IPEC leur vient en aide.

Saint-Pétersbourg – Dima et Rita ont 12 ans. Toutes deux retournent dans la bouche d'égout où elles ont élu domicile pour remplir un sac de colle. Prenant une profonde inspiration, la tête penchée sur le sac, Rita n'a pas vraiment envie d'expliquer pourquoi des hommes rôdent aux alentours.

Selon une étude du BIT, presque toutes les filles de la rue se livrent à la prostitution, bien que les trois quarts d'entre elles aient un foyer et au moins l'un de leurs parents. Elles ont en moyenne 12 ans.

Beaucoup en sont arrivées là pour des raisons économiques : environ 80% disent ne pas avoir l'argent et la nourriture nécessaires pour vivre. 15% des filles travaillent pour des réseaux qui «fournissent» des mineurs à ceux qui sont en quête de services sexuels.

L'étude du BIT révèle en outre une indifférence de l'opinion publique et montre que des adultes sont impliqués. À peu près la moitié des enfants sont là pour avoir été encouragés par un adulte de leur connaissance et 4,3% par un membre de leur famille.

Il y a aussi Slava, un garçon de 13 ans à qui l'on ne donnerait pas plus de 10 ans. À l'âge de 8 ans, il a décidé de fuir ses parents alcooliques, les nuits agitées et les constantes descentes de police. Il vit maintenant à la dure dans des caves et sous des porches. Son école est la station de métro Prospect Prosveshcheniya où il vend des fleurs cueillies à la main, débarrasse les poubelles des kiosques du quartier ou quémante simplement de l'argent pour s'acheter du pain et du lait.

Bien sûr, Slava prend des allures de crâneur, pour faire comme les autres. Et il sait ce qu'il fera plus tard : il sera un bandit entouré de filles, avec plein de voitures et beaucoup d'argent. Mais tout cela est surtout de la frime, car il veut aussi retourner à l'école, qui l'a chassé voilà deux ans.

LA PLUPART DES ENFANTS SONT EXPLOITÉS DANS DES EMPLOIS DANGEREUX

Une récente étude du département de sociologie de l'Université publique de Saint-Pétersbourg estime à 16 000 le nombre des



enfants qui vivent dans les rues de la ville. 77% – dont certains n'ont pas plus de 9 ans – sont astreints à des travaux dangereux. Bien entendu, tout cela est contraire à la législation du travail russe, qui interdit le travail en dessous de 15 ans – ou 14 ans dans des cas exceptionnels et avec l'autorisation des parents.

Mais généralement, les enfants qui travaillent ne l'admettent pas de crainte de perdre leur emploi, aussi misérables que soient les conditions. Sur les 1 000 enfants de la rue qui ont été interrogés dans le cadre de l'étude susmentionnée, 30% sont impliqués dans des activités illégales.

Environ 70% de la main-d'œuvre enfantine sont des garçons de 10 à 15 ans. La plupart sont exploités en tant que porteurs de marchandises, pilleurs de poubelles, gardiens, passeurs de drogue et prostitués. Les autres sont des filles, généralement poussées à se prostituer ou à travailler sur le marché noir de la pornographie.

D'autres travaillent dans des kiosques. D'autres encore ramassent des bouteilles de bière pour récupérer la consigne ou, en été, vendent des champignons ou des baies.

Beaucoup d'enfants travaillent la nuit et certains sont battus par leurs employeurs et malmenés par les gangs de la rue. Ils gagnent entre 10 roubles (0,36 dollar) et 200 roubles par jour. Ceux qui se prostituent, regroupés autour des stations de métro, des saunas et des asiles de nuit, peuvent gagner de 1 à 100 dollars, selon le type de rapport sexuel.

Chaque enfant a sa propre histoire mais le schéma est toujours le même : Ils sont issus de ménages d'alcooliques et la plupart ont été chassés de l'école, se

trouvant ainsi privés de cet ultime filet de sécurité.

LE PROGRAMME D'ACTION DU BIT ÉTABLIT UN MODÈLE DE RÉINSERTION

Les enfants de la rue mènent une existence difficile et dangereuse. Certains meurent de froid ou de faim. D'autres sont battus à mort. Bien que l'on ne sache pas précisément combien d'enfants succombent ainsi à Saint-Pétersbourg, la situation est d'une telle gravité qu'elle a attiré l'attention du Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

L'IPEC a mis sur pied un programme d'action qui permettra d'élaborer un modèle de réinsertion pour une centaine de fillettes en danger d'exploitation sexuelle.

Ayant constaté que les autorités locales étaient loin d'être indifférentes au problème, l'IPEC a recommandé à la municipalité de créer une équipe travail ayant pour mission d'éradiquer les formes les plus dangereuses de travail des enfants. Le projet a récemment été soumis à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée législative.

Selon le Directeur de l'IPEC à Saint-Pétersbourg, Alexei Boukharov, la seule manière de réussir est de coordonner et de canaliser l'action des institutions qui ont affaire avec les enfants. « Pour l'instant, il n'y a pas de coordination entre les écoles, les administrations de quartier, la police et les différents organismes chargés de s'occuper de ces enfants », déclare Boukharov.

Tiré de l'article de Irina Titova « Street Kids : A growing problem », paru dans le *St. Petersburg Times*, le 29 mai 2001.

L'action de l'IPEC contre la traite des enfants



BIT/I. Maillard

Les principaux programmes de l'IPEC concernant la traite des enfants sont les suivants:

AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

En Afrique centrale et occidentale, le nombre d'enfants victimes de la traite internationale est en augmentation constante. Une fois à l'étranger, ces enfants sont forcés à travailler, très souvent comme domestiques. Le BIT joue un rôle clé dans la lutte contre le travail des enfants dans les plantations de cacao d'Afrique occidentale où, avec le sénateur Tom Harkin, des États-Unis, et de grands fabricants mondiaux de chocolat, il a contribué par ses conseils et son assistance à la mise sur pied d'une stratégie permettant de repérer les cas et de porter secours aux enfants concernés.

Cette action, qui constitue le plus important projet de lutte contre le travail des enfants de

l'IPEC, a débuté en juin dernier. Les pays participants sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo. En outre, le Niger a demandé à se joindre à eux. La première phase a permis de cerner le problème et de déterminer les mesures à prendre pour le résoudre.

Au cours de la deuxième phase, l'action visera à prévenir le travail des enfants ainsi qu'à libérer et rapatrier les victimes en les rétablissant dans leurs droits. Pour cela, il faudra renforcer l'appareil judiciaire et la police des pays concernés et démanteler les réseaux de trafiquants.

L'IPEC s'efforcera de sensibiliser les populations, de mobiliser les partenaires sociaux, d'obtenir une meilleure connaissance du problème par le biais d'enquêtes tout en réalisant des programmes de prévention et de réinsertion.

CE PROJET DURERA TROIS ANS

En outre, deux grandes études financées par le ministère du Travail des États-Unis sont en cours de réalisation sur la production de cacao et d'autres cultures arboricoles dans la région.

ASIE DU SUD-EST

Dans la sous-région du Mékong, qui se compose de la Thaïlande, du Viet Nam, du Cambodge, de la province chinoise de Yunnan et du Myanmar, les enfants sont vendus principalement en Thaïlande (l'aimant économique), où ils sont victimes de diverses formes d'exploitation et notamment de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Il existe également une traite à l'intérieur des pays mentionnés. Les projets sont d'une manière générale axés sur une démarche progressive qui s'appuie sur trois catégories d'interventions complémentaires: renforcement des capacités, sensibilisation et mesures directes.

Ce projet devrait permettre de mettre en place:

- des mécanismes sous-régionaux et bilatéraux de prévention et de libération des enfants;



BIT/IPEC



BIT/E. Giannotti

- des mécanismes de coordination aux niveaux national et local;
- des stratégies de formation adaptées et reproductibles aux niveaux local et national;
- des programmes de sensibilisation destinés à engendrer un changement d'attitude et de comportement;
- des programmes pilotes, ancrés dans les communautés et adaptés au contexte, de prévention, de libération et de réinsertion.

Le Programme sous-régional de lutte contre la traite des enfants au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka, qui est l'aboutissement d'un Plan régional d'action élaboré à la fin des années quatre-vingt-dix, comporte quatre volets :

- Recherche, information et contrôle;
- Développement institutionnel et renforcement des capacités;
- Programmes d'information sur les mesures directes et les services sociaux;
- Sensibilisation à l'importance de la coopération et de l'action à l'échelle de la sous-région.

AMÉRIQUE DU SUD ET AMÉRIQUE CENTRALE

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales constitue un problème grave à la frontière entre le Brésil et le Paraguay, dans la zone

touristique des chutes d'Iguazu. Le projet devrait permettre, entre autres, de sauver 1 000 enfants et de fournir des crédits à 400 familles. Il durera jusqu'en 2004.

En Amérique centrale, alors que le problème de l'exploitation sexuelle est d'une extrême gravité, l'action des pouvoirs publics est pratiquement inexistante. Au Honduras et à Panama, la question est largement passée sous silence. En El Salvador, le gouvernement a exprimé sa préoccupation, mais la coordination entre les différentes institutions fait défaut. La situation est la même au Guatemala. Le Costa Rica s'est déclaré préoccupé mais n'a pas de politique clairement définie.

Le Programme IPEC comporte deux phases dont la première consiste à réunir l'information nécessaire en vue d'élaborer une stratégie.

La seconde phase comprendra un programme d'action composé d'un volet régional et d'un volet national dans le cadre duquel seront mis en œuvre des projets pilotes fondés sur une approche globale. L'accent sera mis sur le renforcement des services de police ainsi que des institutions publiques de protection de l'enfance et de répression, des campagnes d'information dans les médias, l'amélioration de la justice et le contrôle.

Ce programme durera trois ans.

TRAFIC D'ENFANTS: À quelles fins?

La question de la traite des enfants au Congrès de Yokohama

GENÈVE – La traite des enfants, c'est-à-dire la négation de l'enfance, est peut-être la pire forme d'exploitation.

La plupart des pays sont désormais concernés car la traite existe partout dans le monde, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales. Les victimes aboutissent dans la prostitution ou d'autres formes d'exploitation telles que le travail dans les mines, les manufactures, la pêche et le service domestique. Les enfants sont séparés de leur famille, sans défense, maltraités et traumatisés.

Toutefois, il s'agit d'un phénomène extrêmement complexe qui n'a pas encore été analysé de façon suffisamment précise et pour lequel aucune solution efficace n'a encore été trouvée.

La convention n° 182 est indubitablement l'instrument international le plus utile pour combattre ce fléau. Elle exige des États qui la ratifient qu'ils interdisent et éliminent la traite de filles et de garçons de moins de 18 ans et qu'à cette fin ils fassent preuve de vigilance ; se dotent d'un programme d'action ; fassent respecter les mesures édictées ; prennent, dans un délai déterminé, des dispositions efficaces dans les domaines de l'identification, de la prévention, de l'assistance et de l'éducation en tenant compte de la situation particulière des filles et désignent l'autorité compétente pour coordonner ces mesures tout en faisant appel à l'assistance internationale.

Un Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a également été adopté ainsi qu'un protocole sur la traite qui complète la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

La question de la traite des enfants était l'un des points importants de l'ordre du jour du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu du 17 au 20 décembre 2001, à Yokohama (Japon). L'un des buts principaux de ce congrès était d'obtenir l'engagement politique des États à prendre des mesures contre l'exploitation des enfants, y compris la traite. L'appui des gouvernements qui ont participé au congrès donnera une impulsion nouvelle aux activités de l'IPEC.

UN PROBLÈME QUI S'AGGRAVE

La traite transnationale des enfants est un phénomène de plus en plus courant. Généralement, les enfants sont recrutés dans les milieux défavorisés des zones rurales, dominés par les hommes et organisés de façon patriarcale. L'absence de législation ou les lacunes de celle-ci, auxquelles s'ajoutent l'incapacité voire la réticence des services de police et de justice à poursuivre les coupables, laissent le champ libre aux intermédiaires et aux employeurs qui peuvent agir en toute impunité. Les intérêts en jeu, le silence qui entoure le phénomène, la puissance des réseaux de la criminalité organisée et le sous-développement sont autant d'obstacles à la lutte contre la traite. Là où la volonté politique existe, les gouvernements se sentent souvent dépassés par la complexité du problème et le fait qu'il s'étende au-delà de leurs frontières.

À ce jour, l'IPEC a tiré les enseignements suivants de ses programmes de lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants:

- Nécessité de doter les institutions locales et nationales de moyens supplémentaires.
- Importance de la collaboration bilatérale et à l'échelon sous-régional entre les pays concernés.
- Nécessité d'étendre et de renforcer les réseaux de partenaires et de créer un mouvement mondial pour mieux faire connaître le problème et en faire une question prioritaire sur la scène internationale comme à l'échelon national.
- Utilité des programmes d'action directe, comportant un ensemble de mesures coordonnées, pour prévenir le travail des enfants, libérer les victimes et prévenir la traite en s'attaquant aux causes premières de la pauvreté.



BITI/ Maillard

ICMT 2001

Malgré l'état de choc, la baisse de productivité n'est pas définitive

La croissance régulière de la productivité du travail¹, qui a caractérisé l'expansion économique des années quatre-vingt-dix, a été gravement ébranlée par les événements du 11 septembre 2001 et le ralentissement économique qui en est résulté. Cependant, dans son édition de *Indicateurs clés du marché du travail 2001-2002* (ICMT), qui contient 900 pages d'informations sur le marché du travail de plus de 200 pays, le BIT affirme que l'économie mondiale peut absorber le choc.

GENÈVE – Aux États-Unis, la productivité du travail est passée de moins de 1% au début de la décennie à plus de 2,5 % en 2000. Dans la plupart des pays européens aussi, la productivité du travail a augmenté pendant les années quatre-vingt-dix malgré un ralentissement vers la fin de la décennie. En Allemagne, le taux de croissance annuelle a été de 1,6% entre 1995 et 2000 alors qu'il avait été de 2,4% durant les cinq premières années de la décennie. Au Japon également, la croissance a été plus lente à la fin des années quatre-vingt-dix, tombant à moins de 1% cent par an de 1995 à 2000.

La question est maintenant de savoir si ces taux de croissance peuvent se maintenir après le choc du 11 septembre. Il est certes trop tôt pour prédire l'ampleur d'un éventuel recul de la productivité, mais un fléchissement est probablement inévitable en raison des retards et de l'augmentation des coûts dans le secteur des transports, de la désaffection des voyageurs et des perturbations que cause sur les lieux de travail le renforcement des mesures de sécurité.

De même, il est impossible de prédire le degré de gravité de ce déclin. Beaucoup de secteurs

à l'origine de la hausse de productivité des années quatre-vingt-dix, sont les plus touchés par l'actuelle baisse d'activité; ce sont, par exemple, la finance, les voyages et le tourisme et les transports aériens. Qui plus est, ces secteurs étant mondialisés, toute baisse d'activité sur l'un ou l'autre grand marché aura probablement des répercussions mondiales.

Des chocs se feront sentir dans le court terme, mais le BIT estime que l'économie mondiale peut les absorber et que la productivité pourra conserver sa courbe de croissance d'avant le 11 septembre.

Un autre facteur qui pourrait brouiller les actuelles perspectives de productivité, mais qui n'est pas lié aux événements du 11 septembre, est le déclin de la «nouvelle économie» fondée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Toutefois, cette tendance devrait être momentanée, un regain de la croissance liée aux TIC étant attendu après l'actuel fléchissement (voir «Le secteur informatique en difficulté», page 22). De même, malgré les retombées négatives des récents événements politiques et économiques sur la croissance de la productivité, les perspectives de croissance à long terme demeurent encourageantes pour de nombreux pays.

SALAIRES ET EMPLOI

Alors que le taux d'activité des femmes est presque partout en augmentation, celles-ci perçoivent, à de très rares exceptions près, des salaires inférieurs à ceux des hommes et sont majoritaires dans les emplois à temps partiel et souvent mal rémunérés.

Les indices de salaire de l'industrie manufacturière font apparaître que, dans bien des pays, les salaires nominaux des femmes ont augmenté plus rapidement que ceux des hommes et que là où les salaires réels ont diminué, la baisse a été moins prononcée pour les femmes que pour les hommes. Cela indique, certes, que le pouvoir d'achat des femmes est en train de rattraper celui des hommes, mais tout n'est pas là.

Pour savoir si les femmes et les hommes perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale, il faut examiner les données par profession ou

¹ La productivité du travail permet de mesurer la performance économique. Les facteurs qui la sous-tendent – en particulier l'accumulation de machines et d'équipements, l'amélioration de l'organisation et du transport ainsi que les infrastructures matérielles et institutionnelles, l'amélioration de la santé et des qualifications des travailleurs (le capital humain) et l'innovation technologique – jouent un rôle important dans la formulation de stratégies destinées à stimuler la croissance économique.

>>

LE NOUVEAU MONDE DU TRAVAIL

ICMT

FORUM GLOBAL

SECTEUR

ÉVACUATION



BIT/J. Maillard

catégorie professionnelle. Or, en analysant les taux de salaire réel et les indices de revenu de six professions sélectionnées (manœuvre, soudeur, enseignant, infirmier, programmeur et comptable), les auteurs du rapport montrent que la rémunération des hommes est généralement plus élevée que celle des femmes. Cet écart est systématique dans la profession de programmeur et moins prononcé dans celles de soudeur et de comptable.

La ségrégation professionnelle demeure très marquée. Dans les grands pays d'Europe, les femmes travaillent principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux et les hommes, comme toujours, dans la production industrielle. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire sont généralement employées de maison alors que les hommes qui travaillent dans ce secteur sont le plus souvent dans le commerce de gros et de détail.

Dans les années quatre-vingt-dix, l'emploi à temps partiel a augmenté par rapport à l'emploi total dans la plupart des pays industrialisés. Les femmes constituaient entre 50 et 75% des travailleurs à temps partiel, mode de travail particulièrement courant chez les femmes des pays industrialisés et surtout des grands pays européens.

Dans toutes les régions du monde, le chômage des jeunes des deux sexes est plus de deux fois plus élevé que celui des adultes, mais le taux de chômage des jeunes femmes est généralement supérieur à celui des jeunes hommes.

En période de ralentissement économique, les jeunes femmes semblent éprouver plus de difficultés que les hommes à accéder au marché du travail et à conserver leur emploi. Tel est particulièrement le cas en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie du Sud. Dans la plupart des pays asiatiques, la crise financière et la récession du milieu des années quatre-vingt-dix, qui ont plus particulièrement touché l'Indonésie, la Mongolie, les Philippines, la République de Corée et la Thaïlande, ont plus durement frappé les femmes, dont le taux d'activité a chuté.

CROISSANCE DU SECTEUR TERTIAIRE

Autre grande tendance mise en évidence dans le rapport : le secteur tertiaire des pays industrialisés continue à offrir davantage de débouchés que l'industrie et le secteur agricole ne représente qu'une infime proportion (moins de 5%) de l'emploi total.

Dans les grands pays industrialisés tels que le Canada, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, le secteur tertiaire absorbe plus de 70% des

emplois. En Allemagne, en Italie et au Japon, cette proportion est proche de 65%.

En revanche, de 1980 à 2000, l'emploi a reculé par rapport à l'emploi total dans la production industrielle : d'environ 34 à 24% en Allemagne, de 22 à 15% aux États-Unis et de 28 à 17% au Royaume-Uni. Ce recul a été moins prononcé au Japon (de 25 à 21%).

Les autres pays européens dans lesquels l'emploi est fortement concentré dans le secteur tertiaire (plus de 70%), sont les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse qui ont tous subi des pertes nettes d'emplois dans l'agriculture et l'industrie au cours de ces dernières années.

Le rapport montre que le déclin de l'emploi dans l'agriculture – et dans une moindre mesure dans l'industrie – et son déplacement vers le secteur tertiaire des pays industrialisés correspondent à la montée en importance de facteurs tels que le capital, la technologie et la main-d'œuvre très qualifiée, qui ont été des facteurs essentiels de croissance de la productivité ces dernières années.

L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

Bien que la création d'emplois ait stagné dans l'industrie manufacturière, les salaires réels de ce secteur ont augmenté de manière progressive et régulière dans la plupart des grands pays européens pendant toute la décennie écoulée.

Au Japon, les salaires ont augmenté de 34% entre 1980 et 2000. En Finlande, en Islande et en Espagne, ils ont augmenté de 30% ou plus de 1980 à la fin des années quatre-vingt-dix. D'autres pays tels que le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni ont enregistré des augmentations de 20 à 30%. En France et en Italie, cette augmentation a été d'environ 15%.

En Australie, au Canada et aux États-Unis, les salaires réels de l'industrie ont recommencé à augmenter ces dernières années après une période de recul.

Les salaires et l'emploi ont diminué dans la quasi-totalité des pays en transition d'Europe centrale et orientale au cours de la décennie écoulée. Le niveau des salaires réels de l'industrie reste inférieur à leur niveau du début des années quatre-vingt-dix au Bélarus, en Bulgarie, en Estonie, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en République de Moldova, en Roumanie, dans la Fédération de Russie, au Tadjikistan et en Ukraine. Toutefois, la tendance s'est inversée en Arménie, en République tchèque, en Croatie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en



Slovaquie et en Slovénie. En Pologne, les salaires réels de l'industrie ont augmenté de 36% depuis 1990; en Arménie, ils ont même fait un bond spectaculaire de 112% depuis 1994.

Dans l'ensemble, les anciens pays communistes n'ont pas connu ce déplacement de l'emploi de l'industrie et de l'agriculture vers le secteur tertiaire. En effet, malgré d'importantes suppressions d'emplois dans le secteur industriel, celui-ci représente la seule source importante d'emplois pour les femmes et les hommes de la région.

Les pays en transition où le secteur tertiaire commence à créer un nombre non négligeable d'emplois sont la Croatie (53%), la République tchèque (55%), la Hongrie (59%) et la Fédération de Russie (59%).

Dans les pays les moins avancés, l'agriculture demeure la principale source d'emplois. Dans les pays les plus pauvres du monde, elle représente 80 à 90% de l'emploi total, mais ce sont la plupart du temps des emplois très peu rémunérés dans les grandes plantations ou dans l'agriculture de subsistance.

En Asie, de 1980 à 1999, l'emploi a fortement reculé dans l'agriculture et fortement augmenté dans le tertiaire, où il a progressé de 75% par rapport à l'emploi total en Thaïlande, de 65% en République de Corée, de 62% à Hong-kong, Chine, de 38% aux Philippines et d'environ 30% en Malaisie et à Taïwan, Chine. Dans ces pays, l'emploi s'est principalement déplacé du secteur agricole vers le secteur tertiaire. La Thaïlande, par exemple, a perdu 31% de ses emplois agricoles au cours de ces vingt dernières années.

En Amérique latine, la tendance est à peu près la même, bien qu'au Brésil et en Équateur, l'emploi agricole semble augmenter alors que l'emploi industriel a reculé au cours des années quatre-vingt-dix. La création d'emplois dans le secteur tertiaire est particulièrement notable au Honduras et au Mexique, où les chiffres ont augmenté de plus de 75% entre 1980 et 1999. Les Bermudes et le Nicaragua, eux, ont enregistré un déclin de l'emploi dans le secteur tertiaire au cours de cette période.

Dans les pays d'Amérique latine, les taux de croissance de la productivité du travail étaient nettement inférieurs à ceux des pays développés et ont peu augmenté au cours des deux décennies écoulées. D'une manière générale, ces taux ont fortement baissé entre 1980 et 1990 et ont connu une faible reprise ces dernières années.

Au cours de ces vingt dernières années, l'emploi dans l'agriculture a faibli dans tous les pays industrialisés et représente aujourd'hui à peine 5% de

PAUVRETÉ²

La pauvreté «grave», c'est-à-dire lorsque plus de 50% de la population vivent avec moins de 1 dollar par jour, sévit dans huit pays :

Mali (72,8%)
Nigéria (70,2%)
République centrafricaine (66,6%)
Zambie (63,7%)
Madagascar (63,4%)
Niger (61,4%)
Burkina Faso (61,2%)
Gambie (53,7%)

La pauvreté grave à modérée (B), c'est-à-dire en deçà du seuil de 2 dollars par jour, touche plus de 75% de la population de 14 pays :

Nigéria (90,8%)
Mali (90,5%)
Madagascar (89,0%)
Zambie (87,4%)
Inde (86,2%)
Burkina Faso (85,8%)
Niger (85,3%)
Pakistan (84,7%)
Gambie (84,0%)
République centrafricaine (84,0%)
Népal (82,5%)
Mozambique (78,4%)
Bangladesh (77,8%)
Éthiopie (76,4%)

l'emploi total au Canada, en Italie et au Japon, 3% en Allemagne et moins de 2% en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les suppressions d'emplois ont été à ce point nombreuses dans l'agriculture que même les pays à vocation agricole de l'Union européenne ont enregistré un recul spectaculaire dans ce secteur : de 30 à 18% de l'emploi total en Grèce, de 18 à 8% en Irlande, de 27 à 13% au Portugal et de 19 à 7% en Espagne.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, qui sont deux grands exportateurs de produits agricoles, l'emploi dans ce secteur est tombé respectivement de 7 et 11% en 1980 à 5 et 9% dans la dernière année pour laquelle il existe des données (1999 pour l'Australie et 2000 pour la Nouvelle-Zélande).

² Pour tout renseignement concernant les «Indicateurs clés du marché du travail», consulter le site Internet : <http://www.ilo.org/kilm> ou s'adresser à Lawrence Jeff Johnson, Chef de l'équipe, e-mail : johnson@ilo.org, tél. +4122/799-7012

Forum global sur l'emploi

Créer des emplois malgré la récession mondiale

Comme l'a fait remarquer un des participants, le Forum global sur l'emploi est tombé à point nommé, mais pour les mauvaises raisons. Face à la récession économique mondiale et aux retombées des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le défi était en effet de taille pour ce forum organisé par le BIT: serait-il en mesure de proposer des solutions adéquates devant le «raz-de-marée» de pertes d'emplois qui menaçait de déferler sur le monde entier? Voici donc les conclusions auxquelles ce forum est parvenu dans la perspective d'un nouvel agenda global pour l'emploi.

GENÈVE – Lorsque le BIT décida d'organiser le Forum global sur l'emploi du 1^{er} au 3 novembre 2001 à Genève, rien ne laissait présager à quel point cette réunion s'avérerait opportune. Face à la multiplication des annonces de licenciements à la suite des événements du 11 septembre et à la gravité de la crise économique mondiale, le thème de ce forum, *Définir un agenda pour des emplois décents au XXI^e siècle*, a soudain revêtu un caractère encore plus urgent.

Subitement, les besoins à long terme étaient devenus des nécessités à court terme. Devant la rapide dégradation de la situation économique, les participants au forum s'attelèrent principalement à définir les politiques propres à créer des emplois dans les meilleurs délais. Un certain nombre d'idées furent lancées au cours des séances de discussion animées et informelles auxquelles prirent part plus de 700 délégués issus des milieux politique, économique et universitaire. Parmi les solutions proposées, il faut mentionner: la mise sur pied d'un programme de relance économique basé sur la réduction des taux d'intérêt et l'accroissement des dépenses publiques dans les pays développés comme dans les pays en développement; la réduction des barrières douanières pour les exportations en provenance des pays en développement, notamment les produits agricoles et les articles textiles; et, enfin, le lancement d'une sorte de Plan Marshall destiné à faire bénéficier les pays en développement des avantages des technologies de l'information et de la communication.

«Nous sommes les témoins de la première récession mondiale synchronisée de l'ère de la globalisation», a déclaré dans son intervention le Directeur général du BIT, Juan Somavia.

Cette remarque faisait écho à celle du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui, dans son discours inaugural, a indiqué que, même si nous ne mesurons pas encore bien toutes les conséquences économiques et sociales des attentats du 11 septembre, «nous savons déjà que les pays pauvres seront les plus touchés».

UNE CRISE LOURDE DE CONSÉQUENCES

Selon les estimations du BIT, 24 millions de personnes risquent de perdre leur emploi ou une partie de leurs revenus en 2002, en raison de la baisse de la croissance mondiale, qui a débuté avant le 11 septembre et s'est accélérée depuis. De son côté, la Banque mondiale estime que 15 millions de personnes pourraient venir grossir les rangs des pauvres en 2002.

Dans une perspective à long terme, on estime qu'au cours des dix prochaines années, la population active mondiale augmentera d'environ 500 millions de personnes, dont 97% seront des jeunes des pays en développement. Voilà ce que révèle le document d'information présenté au forum et intitulé *Agenda global pour l'emploi*. Ce document (voir article ci-après) s'inscrit dans le cadre de la stratégie mise en œuvre par l'OIT pour promouvoir le travail décent en mettant l'emploi au centre des politiques économiques et sociales. À cet effet, l'OIT s'efforce, en association avec d'autres organisations internationales, d'élaborer un Agenda global pour l'emploi, qui incorporera certainement une partie des solutions proposées pendant le forum. Ce document sera soumis à la Conférence internationale du Travail en juin prochain.

En tout cas, les participants au forum n'ont pas manqué de matière à discussion. Pendant trois jours, éminents orateurs et délégués ont échangé leurs points de vue avec franchise et spontanéité. La séance de discussion sur les avantages et les inconvénients de la mondialisation a été particulièrement animée et, à son issue, les délégués ont demandé aux gouvernements de prendre des mesures immédiates pour permettre aux pays en développement de bénéficier davantage des processus d'intégration économique.



BIT/ Maillard

La plupart des orateurs et des intervenants ont dénoncé le fait que la création d'emplois est trop souvent considérée comme un effet résiduel des politiques économiques et non pas comme leur objectif essentiel. Cette idée est d'ailleurs la thèse principale de *L'Agenda global pour l'emploi*. Certains ont même ajouté qu'en donnant la priorité à l'emploi, les responsables politiques reconnaissent que les êtres humains constituent le principal moteur de la croissance économique.

«Dans mon petit pays, nous avons compris depuis longtemps que les sources de création de richesse ne sont pas le pétrole, le charbon ou l'or que l'on peut trouver sous terre mais plutôt les êtres humains, qui constituent la valeur fondamentale de notre société», a expliqué pendant la séance inaugurale le Premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen. C'est pourquoi le Danemark, qui est l'un des pays les plus riches au monde, déploie des efforts considérables en faveur de l'éducation, de la formation et de la création d'emplois, a-t-il ajouté.

De son côté, Allan Larson, ancien ministre suédois des Finances et haut fonctionnaire de la Commission européenne, a présenté l'Agenda global pour l'emploi en soulignant que la création d'emplois est indissociable de la lutte contre la pauvreté. À ce sujet, il a rappelé que l'OIT ne propose pas une seule et unique politique, mais plutôt une panoplie de mesures qui, par leurs effets combinés, pour-

raient réduire de moitié le chômage et la misère dans le monde.

À l'instar de nombreux autres participants, M. Rasmussen a insisté sur la nécessité d'instaurer une gouvernance politique et sociale pour contrôler les forces du marché, qui dépassent de plus en plus le cadre national. «Les économies de marché ont besoin de règles de base communes et de solides valeurs morales», a déclaré François Périgot, Président de l'Organisation internationale des employeurs.

UNE MEILLEURE GOUVERNANCE INTERNATIONALE?

Si la phrase de M. Périgot se référait surtout à un contexte national, d'autres intervenants ont plaidé en faveur d'une meilleure gouvernance économique à l'échelon international. Certains ont même suggéré la création d'un «conseil de sécurité» économique, qui serait chargé de renforcer la coopération entre les gouvernements et les institutions internationales, afin de leur permettre d'adopter des mesures concertées face aux crises économiques.

Joseph Stiglitz, lauréat du Prix Nobel d'économie en 2001, a quant à lui estimé que le système de contrôle macro-économique actuellement mis en œuvre, principalement par le Fonds monétaire international, devrait s'ouvrir à de nouvelles approches et à d'autres institutions, notamment l'OIT. De son côté, Robert Reich, ancien secrétaire d'État

Vers un monde nouveau ?

**Juan Somavia
et le Secrétaire
général de l'ONU,
le 1^{er} novembre
2001 au BIT**

>>

Le travail, facteur de stabilité sociale e

«Le travail est un élément essentiel dans la vie de tout être humain. Il est non seulement la condition de survie de la plupart des habitants de la planète, mais il représente aussi une source d'intégration sociale, d'épanouissement et d'espérance pour les générations futures. C'est pourquoi le travail constitue un facteur clé de la stabilité sociale et politique».

Ces remarques, qui figurent en préface du rapport du Bureau international du Travail, *L'Agenda global pour l'emploi*, s'avèrent plus pertinentes que jamais.

Pourtant, comme l'explique ce rapport, la place de l'emploi dans le développement économique et social a beaucoup évolué au fil du temps et il est désormais nécessaire de l'aborder sous un angle totalement différent.

«Les politiques économiques actuelles semblent souvent traiter l'emploi comme un simple sous-produit d'autres objectifs», ce qui explique pourquoi elles «ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être si leur impact sur l'emploi et les besoins du marché du travail étaient pleinement pris en compte», lit-on dans ce rapport.

Autrement dit, la première chose à faire maintenant, c'est reconnaître que tout processus de développement doit reposer sur une stratégie adéquate en matière d'emploi.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence régionale asienne de l'OIT, qui s'est tenue à Bangkok en août dernier, le Directeur général du BIT, Juan

Somavia, a justement déclaré: «L'objectif du travail décent correspond à une stratégie de développement. Il reflète l'aspiration universelle de tout être humain, homme ou femme, à accéder à un emploi productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.»

Cette remarque correspond aux idées novatrices du rapport, intitulé *Travail décent*, que le Directeur général a présenté à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail (1999). Une des phrases clés de ce rapport indique que «le travail décent est devenu une aspiration universelle, que les responsables politiques et économiques du monde entier sont appelés à satisfaire» et que «l'avenir de nos sociétés dépendra en grande partie de leur succès face à ce défi».

L'Agenda global pour l'emploi comporte précisément un programme d'action qui devrait permettre de satisfaire cette aspiration universelle, mais, au fait, quelle est exactement la nature du problème auquel le monde est actuellement confronté dans le domaine de l'emploi?

Comme le signale *L'Agenda global pour l'emploi*, nous avons maintenant la certitude que, à court terme, la croissance de l'économie mondiale «va subir un ralentissement d'une gravité qu'on n'avait pas prévue avant les événements de septembre». Cela veut dire que les prévisions de croissance des économies développées comme celles des Etats-Unis, de l'Union

européenne et du Japon, seront une nouvelle fois revues à la baisse, ce qui va entraîner de «fortes» réductions d'effectifs dans de nombreuses industries.

Dans les pays en développement, qui ont déjà du mal à atteindre des taux de croissance médiocres, la situation actuelle semble encore plus préoccupante devant la double menace de la réduction des investissements étrangers directs et de la contraction de leurs exportations vers les pays industrialisés.

Dans le domaine de l'emploi, le panorama est sombre. Selon *L'Agenda global pour l'emploi*, le 1,2 milliard de pauvres que compte la planète, soit le cinquième de la population mondiale, survivent principalement grâce aux revenus obtenus par les 530 millions de membres de leur famille qui ont un emploi. «Ces travailleurs occupent des emplois peu productifs et reçoivent des salaires de misère qui ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté». Au cours des dix prochaines années, cette partie de la population active mondiale augmentera d'environ 500 millions de personnes, dont 97% dans les pays en développement.

Il faut également mentionner les 160 millions de chômeurs que l'on dénombre de par le monde en ce début de décennie, dont 53 millions vivent dans les pays industrialisés et les économies en transition, ainsi que les 310 millions de personnes sous-employées. En d'autres mots, comme le souligne *L'Agenda global*, «un demi-milliard de personnes,

soit le sixième de la population active mondiale, sont soit sans travail soit sous-employées».

Au-delà de ces chiffres déjà alarmants, la situation de l'emploi dans le monde est telle que la communauté internationale va devoir prendre des mesures de nature à la fois qualitative et quantitative si elle souhaite s'attaquer pour de bon au drame omniprésent du chômage et du sous-emploi.

Citons à ce propos le rapport du BIT: «Des emplois précaires et de plus en plus stressants, la stagnation ou la baisse des salaires, qui sont parfois payés avec retard, de plus en plus de difficultés pour concilier travail et vie de famille, telle est la dure réalité que ne montrent pas les statistiques et qui constitue le véritable défi à relever dans ce domaine».

L'Agenda global pour l'emploi, qui constitue un élément clé du programme de l'OIT en faveur de la promotion du travail décent, recommande aux gouvernants d'adopter des mesures simultanées dans chacun de ces domaines. En d'autres mots, toute politique de l'emploi qui se veut cohérente devrait «comporter à la fois des mesures économiques et des mesures sociales».

Lorsqu'on passe en revue les priorités définies dans ce rapport, on comprend combien il sera difficile d'obtenir que «les politiques publiques reflètent de façon adéquate l'importance du travail pour tout être humain et son aspiration à un emploi décent dans des conditions

et politique

d'équité, de sécurité et de dignité», comme l'exige l'objectif de l'OIT.

«Une des conditions essentielles de la réalisation de ce potentiel de croissance économique et de prospérité est que l'emploi productif constitue la pierre angulaire des politiques économiques et sociales», prévient le rapport. Pour cela, il est nécessaire «que l'objectif général des stratégies macro-économiques et des politiques nationales soit l'accès de chaque individu à un emploi à plein temps, productif et librement choisi».

«Les conditions économiques et sociales étant tellement différentes d'une région et d'un pays à l'autre», note toutefois le rapport, «l'efficacité des politiques de l'emploi dépendra en grande partie de la prise en compte des spécificités locales».

L'Agenda global pour l'emploi ne constitue donc qu'un point de départ. Une fois que les principes qu'il énonce auront été assimilés par la communauté internationale, le moment sera venu de créer un réseau d'alliances avec les organisations politiques et économiques régionales, notamment les banques de développement, en vue de la mise en œuvre effective du projet. La première alliance stratégique de ce type, portant sur la question de l'emploi des jeunes, a déjà été établie avec succès entre les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT.

Ranabir Ray Choudhury

>> américain au Travail, a déclaré que les ministres des Finances n'ont pas à monopoliser le contrôle des politiques budgétaires et monétaires. «C'est plutôt aux ministres du Travail qu'incombe la définition des politiques monétaires et budgétaires – car ce sont eux qui sont responsables de la situation de l'emploi», a ajouté M. Reich.

Le système de contrôle mis en œuvre par le FMI, «accorde une grande importance à certains indicateurs macro-économiques, mais ne tient pratiquement pas compte d'autres indicateurs comme le niveau de l'emploi, celui des salaires et les écarts de rémunération», a renchéri le professeur Stiglitz. Avant de mettre en œuvre un programme d'ajustement structurel, il faudrait d'abord évaluer son impact sur le marché du travail, de telle façon que les critères liés à l'emploi soient pris en compte au même titre que ceux liés à la dette publique, aux taux d'intérêt et aux taux de change, a-t-il ajouté. Le professeur Stiglitz a également préconisé que les consultations entre le FMI et les pays membres en matière de politique économique se déroulent dans un nouveau cadre élargi, afin de faire participer un plus ample éventail de protagonistes. «De cette façon, ces consultations serviraient non pas à imposer les conditions du FMI à tel ou tel pays, mais plutôt à engager un débat sur sa politique économique, comme l'exige n'importe quelle démocratie», a-t-il déclaré.

Les critiques adressées par le professeur Stiglitz à l'encontre du FMI et de la Banque mondiale ont coïncidé avec de nombreuses opinions exprimées au cours des tables rondes du premier jour et des neuf séances de travail parallèles des jours suivants. Adams Oshiomhole, Président de la Confédération du travail du Nigéria, a notamment rappelé que les pays africains sont particulièrement affectés par les politiques d'austérité budgétaire et monétaire prescrites par les institutions internationales. «Nous devons rembourser notre dette extérieure à des taux supérieurs à 30%, nous sommes obligés de dévaluer nos monnaies et nos pays exportent plus de capitaux qu'ils n'en reçoivent», a constaté M. Oshiomhole.

Les thèmes des différentes séances de travail parallèles ont été les suivants: gouvernance économique mondiale et commerce, la diffusion des nouvelles technologies, études de cas pour des pays de tailles différentes, l'éducation et la formation, l'esprit d'entreprise, les regroupements régionaux et, enfin, l'économie informelle.

Bien que les représentants des employeurs et ceux des travailleurs ne soient pas toujours

tombés d'accord au cours de ces discussions, ils ont exprimé les mêmes préoccupations au sujet de la crise économique mondiale. Par exemple, Thomas Niles, Président du Conseil des États-Unis pour les entreprises internationales et membre du Conseil d'administration du BIT, s'est déclaré en grande partie d'accord avec John Evans, Secrétaire général de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, sur le fait qu'il est nécessaire d'agir vite pour enrayer la crise actuelle. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, lorsque M. Evans a demandé que l'OMC inclue dans son nouveau cycle de négociations commerciales des discussions sur les normes du travail et la sauvegarde de l'environnement, M. Niles s'y est opposé.

Au cours de la séance de clôture, Maria João Rodrigues, rapporteur, a dressé la liste des dix points qui pourraient constituer la base d'une stratégie globale pour l'emploi, à savoir: agir sur les politiques commerciales pour promouvoir une croissance économique basée sur le libre accès des pays en développement aux marchés des pays développés; éviter l'aggravation de la fracture numérique en diffusant les nouvelles technologies dans les pays pauvres; promouvoir un développement durable qui tienne compte de la protection de l'environnement; moduler les politiques monétaires et budgétaires de façon à sortir l'économie mondiale de la récession; accélérer le processus d'annulation de la dette extérieure des pays pauvres et reconsidérer les programmes d'ajustement structurel qui leur sont imposés, afin de leur donner les moyens de développer leurs systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale; améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation; améliorer la santé et la sécurité au travail; promouvoir l'employabilité et l'adaptabilité par le biais de politiques de l'emploi proactives; mettre en place des systèmes de protection sociale adéquats; et, enfin, renforcer le dialogue social et la promotion des normes fondamentales du travail comme moyen d'atteindre les objectifs ci-dessus.

Ces propositions ont été accueillies favorablement autant par Daniel Funes de Rioja, représentant des employeurs au sein du Conseil d'administration du BIT, que par lord Bill Brett, président du Groupe des travailleurs. Pour atteindre tous ces objectifs, nous avons «simplement besoin de volonté politique», a indiqué lord Brett.

L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT constitue sans doute un projet ambitieux, mais il ne peut laisser personne indifférent face à la menace d'un effondrement de l'économie mondiale.

Tourisme et transports aériens: Deux industries sinistrées



Keystone

Devant l'effet dévastateur des événements du 11 septembre 2001 sur le tourisme et l'aviation, le BIT a immédiatement convoqué deux réunions d'urgence pour dresser un bilan de la situation dans chacune de ces industries. Les experts qui ont pris part à ces réunions ont confirmé la gravité de la crise actuelle et ont reconnu qu'elle pourrait durer des années, car il n'existe pas de solution miracle. De son côté, l'OIT s'est engagée à aider ces deux secteurs sinistrés en analysant leurs problèmes et en leur proposant des solutions.

GENÈVE – Le chiffre d'affaires des compagnies de tourisme et d'aviation était déjà en baisse depuis le ralentissement de l'économie mondiale, mais, à partir du 11 septembre 2001, il s'est littéralement effondré. Du jour au lendemain, ces deux industries ont enregistré une baisse spectaculaire de leur activité et ont aussitôt annoncé des vagues de licenciements.

Devant une telle situation, le BIT a convoqué une réunion d'urgence pour chacun de ces secteurs au cours de la dernière semaine d'octobre. Ces réunions avaient pour but d'évaluer l'ampleur de la crise et d'envisager les moyens d'en atténuer l'impact. Chacun savait cependant qu'il n'y aurait pas de remède miracle ni de solution «passe-partout» à proposer. Il était clair que, pour ces deux industries, les années à venir seraient difficiles.

«Les attentats de septembre ont eu un impact immédiat et dévastateur qui est sans précédent», a déclaré Jean-Jacques Elmiger, haut fonctionnaire auprès du Secrétariat d'État aux Affaires économiques de la Confédération helvétique, qui a présidé les deux réunions.

D'INNOMBRABLES PERTES D'EMPLOIS DANS LES DEUX SECTEURS

Par suite des attaques terroristes du 11 septembre, l'industrie hôtelière et touristique mondiale, déjà sous le coup d'une récession, risque de devoir faire face à la perte de 9 millions d'emplois, indique le rapport¹ préparé en vue de la réunion d'octobre 2001 consacrée à ce secteur. Selon ce rapport, une diminution de 10 % de l'activité touristique se traduirait par la perte de 8,8 millions d'emplois pour cette industrie, dont 1,1 million aux États-Unis et 1,2 million dans l'Union européenne.

Ce même document indique qu'aux États-Unis, 3,8 millions de personnes pourraient perdre leur emploi. Tout dépendra de la façon dont les voyageurs se comporteront dans les prochains mois. Le rapport rappelle que l'industrie hôtelière et touristique emploie 207 millions de personnes à travers le monde, soit près de 8% de la population active mondiale, estimée à 2,5 milliards de personnes.

Dans l'hôtellerie, les travailleurs directement menacés sont ceux qui exercent un petit métier subalterne et ceux qui occupent un emploi à temps partiel ou posté, et ce tant

dans les pays développés que dans les pays en développement. D'autres activités sont également touchées: le marché des excursions et voyages organisés en autocar, la restauration, les agences de voyages, les voyagistes, les croisiéristes et les industries de service comme la vente au détail spécialisée, les emplois auxiliaires d'aéroport et les chauffeurs de taxi. Selon ce rapport, l'impact à court terme sera brutal. Quant aux effets à plus long terme, tout dépendra de l'évolution de la situation internationale et de la vitesse à laquelle l'industrie se remettra du choc sans précédent qu'elle a subi à la suite des événements du 11 septembre.

Avant les attentats qui ont frappé les États-Unis, la récession économique avait déjà affaibli le marché du voyage, indique le rapport du BIT. Après le taux de croissance de 7,4% enregistré en 2000, l'Organisation mondiale du tourisme avait prévu pour 2001 une croissance de 2,5 à 3%. Depuis lors, elle a revu ses chiffres à la baisse: la croissance ne devrait pas dépasser 1,5 à 2%. Les événements du 11 septembre n'ont fait qu'empirer les choses, conclut le rapport, car, de toutes les activités économiques, «chacun sait que l'industrie des voyages et du tourisme est la plus vulnérable aux menaces qui pèsent sur la sécurité».

«À une situation économique déjà peu favorable s'est greffé un élément lié à l'incertitude. Désormais, les candidats au voyage préfèrent ne plus trop s'éloigner de chez eux», explique le rapport.

Dans le secteur de l'aviation, le tableau n'est guère plus réjouissant. L'industrie du transport aérien emploie près de quatre millions de personnes à travers le monde. Deux cent mille d'entre elles ont déjà perdu leur emploi ou vont le perdre dans un avenir très proche. La crise actuelle devrait entraîner des bouleversements dans toutes les sphères de cette industrie, que ce soient l'emploi, les salaires, les technologies, les investissements ou encore les projets de restructuration, notamment ceux prévus sous forme de partenariats ou d'alliances entre compagnies aériennes, estime le BIT.

QUE FAIRE ?

Après avoir dressé le bilan de la crise actuelle, les délégués présents aux deux réunions du BIT ont recommandé l'adoption d'une série de mesures de sauvetage.

En ce qui concerne le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, les experts gouvernementaux, syndicaux et patronaux se sont prononcés en faveur de mesures opérationnelles reposant sur les principes suivants: la coopération, et non la confrontation, entre partenaires sociaux, la reconnaissance de l'importance du tourisme dans l'économie, à l'échelon national comme au niveau mondial et, enfin, la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale en vigueur.

Ils ont également exhorté les organisations syndicales et patronales à collaborer à la recherche de solutions qui per-



Keystone

mettent, d'une part, d'éviter ou de limiter les pertes d'emplois et, d'autre part, chaque fois que c'est possible, de réintégrer en priorité les travailleurs ayant perdu temporairement leur emploi à cause de la crise.

Ils ont enfin demandé au BIT d'adapter les programmes de formation aux besoins liés à la crise actuelle, en particulier ceux destinés aux petites et moyennes entreprises du secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

Pour ce qui est du secteur de l'aviation, le groupe de réflexion composé d'experts indépendants et de représentants des compagnies aériennes et des syndicats, a préconisé les mesures suivantes: une modification des contraintes économiques et réglementaires imposées à l'ensemble de l'industrie, un renforcement des mesures de sécurité pour restaurer la confiance des passagers, l'adoption par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de mesures visant à minimiser les pertes d'emplois et de revenus et à préserver le capital humain et, enfin, une collaboration plus étroite entre les organisations internationales pour gérer les conséquences de la crise à moyen et à long terme, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Combien de temps faudra-t-il avant d'assister à une reprise dans ces deux secteurs? Pour l'aviation, les experts parlent «d'années». C'est pourquoi le BIT a prévu de

reprandre les discussions concernant cette industrie lors de la Réunion tripartite de l'Aviation, qui se tiendra à Genève du 21 au 25 janvier 2002 et dont l'intitulé sera: «Conséquences en matière sociale et de sécurité dues aux événements du 11 septembre».

¹ Répercussions sociales sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme des événements consécutifs au 11 septembre 2001. Document d'information présenté pour discussion à la Réunion informelle qui a eu lieu au Bureau international du Travail les 25 et 26 octobre 2001.

COMBATTRE LA CRISE DANS LE TOURISME ET L'HÔTELLERIE

Au cours de la réunion des 25 et 26 octobre 2001, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour demander aux gouvernements d'agir sur les points suivants.

- Faciliter l'accès du plus grand nombre au marché du tourisme, notamment de ceux qui ne disposent que de faibles revenus.
- En accord avec les organisations syndicales et patronales, prendre des mesures temporaires d'allègement des coûts, notamment la réduction, pendant la période de crise, de toutes les taxes qui

frappent l'industrie touristique.

- Pour sauvegarder l'emploi et comme alternative aux indemnités de chômage, mettre en place des programmes d'apprentissage et de formation qui soient gratuits pour les employés.
- Entreprendre des démarches auprès des institutions financières internationales compétentes (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) pour qu'elles accordent des prêts à taux réduit aux États qui ne peuvent financer les mesures d'urgence sur leur propre budget.

COMBATTRE LA CRISE DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS

- Modifier les contraintes économiques et réglementaires qui, par leur rigidité, pourraient entraver la mise en œuvre de solutions propres à favoriser la reprise dans ce secteur. Il faut savoir, en effet, que l'aviation civile est l'une des industries les plus réglementées au monde. Que la compagnie aérienne appartienne à l'État, au secteur privé ou à une combinaison des deux, la crise a relancé la réflexion sur la notion de service public et sur la réglementation du transport aérien.

- Mettre l'accent sur tout ce qui a trait à la sécurité et sur le rôle du facteur humain dans ce domaine, car seuls des employés motivés et bien formés peuvent assurer une professionnalisation de la sécurité des aéroports, qui, à son tour, permettra de regagner la confiance des passagers. La mise en place de programmes de formation continue est, à cet égard, primordiale, notamment en vue de la validation des compétences du personnel et de la délivrance des licences et certificats correspondants.

- Investir dans le secteur de manière globale, mais plus particulièrement dans la recherche de nouvelles technologies en matière de sécurité, afin, d'une part, d'améliorer la sécurité et, d'autre part, de générer de nouvelles possibilités d'emploi.

- Gouvernements, employeurs et travailleurs doivent agir immédiatement pour minimiser les pertes d'emplois et de revenus et préserver le capital humain. Rappelons au passage que l'impact de la crise sur l'emploi affecte de façon disproportionnée les femmes et les minorités ethniques. Les parties concernées auraient intérêt à partager leurs expériences de façon à identifier les mesures qui se sont avérées les plus efficaces pour combattre la crise.

- Dans le respect de leur mandat respectif, les organisations internationales doivent veiller à aborder les effets de la crise à moyen et à long terme de manière cohérente et concertée.

Un plan d'évacuation qui a sauvé des milliers de vies

Nous avons encore tous en tête les terribles images de l'effondrement des tours du World Trade Center le 11 septembre dernier à New York. Nous savons qu'environ 3 500 personnes y ont trouvé la mort, mais nous ne devons pas oublier que plus de 25 000 autres ont eu la vie sauve. Comment cela a-t-il été possible? Tout simplement grâce à l'efficacité d'un plan d'évacuation.

Comme l'explique Robert Solomon de la National Fire Protection Association, l'Association nationale américaine de protection contre l'incendie, des dizaines de milliers de personnes ont réussi à s'échapper des tours nord et sud du World Trade Center avant qu'elles ne s'écroulent. Même les personnes qui se trouvaient dans des bâtiments attenants au World Trade Center, comme l'hôtel Marriott, ont pu être évacuées.

Or le fait que, ce jour-là, des milliers de vies humaines aient pu être sauvées grâce à l'efficacité d'un plan d'évacuation n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'un dispositif de prévention bien précis, qui pourrait être mis en place dans d'autres édifices où travaillent des milliers de personnes. Il est d'ailleurs probable que ce dispositif de prévention sera encore amélioré lorsque nous disposerons de tous les rapports des services de secours qui ont participé à l'évacuation du World Trade Center en septembre.

Le plan d'évacuation qui a fait ses preuves le 11 septembre avait été conçu à partir des leçons tirées du premier attentat contre les tours jumelles, perpétré en février 1993. Cet attentat, qui avait causé des dégâts matériels considérables, avait amené les autorités compétentes à renforcer les systèmes de sécurité du bâtiment, notamment par le biais des mesures suivantes:

- un meilleur éclairage des escaliers de secours;
- l'amélioration des voies de communication à l'intérieur du bâtiment;
- une meilleure information des occupants des lieux sur les procédures d'évacuation en cas d'urgence;
- la création de procédures spéciales pour l'évacuation des personnes handicapées;

Depuis l'attentat de février 1993, les personnes qui travaillaient dans les tours du World Trade Center

avaient compris, bien sûr, l'importance des consignes de sécurité et des procédures d'évacuation en cas d'urgence. D'ailleurs, le fait que l'évacuation des tours se soit déroulée d'une façon calme et ordonnée le matin du 11 septembre prouve bien que les gens avaient été correctement informés et formés sur les consignes à respecter en cas d'urgence.

Les pompiers et secouristes qui sont intervenus au World Trade Center ont confirmé aux journalistes que les personnes évacuées avaient bien suivi les consignes qui leur avaient été données pendant les séances de formation. Pas de scène de panique, mais une évacuation dans l'ordre et le calme. Ils ont également signalé la bonne coordination entre les services techniques des tours et les équipes de secours municipales (policiers, sapeurs-pompiers et médecins ambulanciers).

«Les attentats du 11 septembre contre le World Trade Center nous ont obligés à revoir complètement notre concept de sécurité», a indiqué Alan C. McMillan, Président du Conseil national de sécurité et ancien sous-secrétaire adjoint chargé des questions de sécurité et santé professionnelles auprès du ministère américain de la Santé. «Cette tragédie a donné un nouveau sens au travail des professionnels de la sécurité: dorénavant, notre rôle est de penser à l'impensable et de nous y préparer», a-t-il ajouté.

L'efficacité du plan d'évacuation du World Trade Center, en septembre dernier, démontre l'importance des mesures de prévention suivantes, qui devraient être mises en œuvre sur tous les lieux de travail:

- En accord avec les services de secours municipaux, mettre en place des procédures d'évacuation qui stipulent les mesures à prendre en cas d'urgence.
- Prévoir au minimum deux issues de secours bien éclairées, dégagées et signalisées qui permettent aux travailleurs d'accéder à une zone de sécurité.
- Afficher près de chaque poste de travail un plan qui indique clairement les issues de secours principales et secondaires.
- Assurer une coordination entre l'employeur, les services techniques du bâtiment et les équipes de secours municipales.
- Installer des batteries de réserve et des groupes

électrogènes pour assurer un éclairage suffisant pendant les opérations d'évacuation.

- Mettre au point un système permettant de comptabiliser les personnes évacuées (employés et personnes de passage) à leur arrivée dans la zone de sécurité.
- Prévoir des procédures spéciales pour l'évacuation des personnes handicapées.

Selon la Constitution de l'OIT, «toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les professions». Quant à la convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, elle stipule, dans son article 19, que les employeurs ont l'obligation, chaque fois que cela est nécessaire, de prévoir les mesures qui s'imposent en cas d'urgence et d'accident, notamment un plan d'évacuation adéquat.

Les Principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, publiés récemment, recommandent l'établissement et la mise à jour régulière de dispositifs de secours d'urgence qui incluent des mesures de prévention et la formation du personnel. La mise au point de ces dispositifs de sécurité doit tenir compte des risques inhérents à chaque lieu de travail, ainsi que de la taille et de l'activité de l'entreprise concernée. Elle doit se faire en concertation avec les services de secours extérieurs à l'entreprise ou tout autre organisme spécifique.

«Le fait que nous ayons pu sauver 25 000 personnes au World Trade Center démontre qu'il est essentiel de bien se préparer aux situations d'urgence et aux catastrophes», estime M. McMillan. «Il faut surtout prévoir des procédures d'évacuation efficaces et éprouvées, des équipes de secours disponibles immédiatement, des systèmes de communication fiables, ainsi qu'une formation adéquate des travailleurs concernés. La planification des secours d'urgence ne doit plus être un simple concept théorique: les risques de catastrophes majeures sont réels et nous devons tout faire pour nous y préparer», conclut-il.

*David Gold, Programme
«Travail sans risque» du BIT*

David Gold est fonctionnaire principal chargé de l'éducation et de la formation en matière de santé et sécurité au travail au sein du Programme «Travail sans risque» du BIT. Avant d'être engagé par le BIT, il a travaillé dans les domaines de la protection contre les incendies, de la sécurité des sapeurs-pompiers et de la gestion des situations d'urgence. Il a publié plusieurs articles sur la prévention des incendies sur le lieu de travail, ainsi qu'un Manuel de formation pour sapeurs-pompiers pour le compte de l'Association nationale américaine de protection contre l'incendie. Il a également servi comme pompier bénévole et a assuré la formation de pompiers et de médecins secouristes.



LISTE DES MESURES RECOMMANDÉES PAR L'OIT POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Préparation

25. Veiller à ce que chaque poste de travail ait accès à au moins deux issues de secours vers une zone de sécurité située à l'extérieur du bâtiment.
26. Signaliser clairement chacune de ces issues de secours et les tenir suffisamment éclairées de jour comme de nuit.
27. Prévoir un nombre suffisant d'escaliers de secours (au moins deux), qui aient la résistance et la largeur nécessaires pour l'évacuation rapide de tous les travailleurs des étages se trouvant au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée.
28. Placer un panneau près de tous les ascenseurs de tous les étages qui indique NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR EN CAS D'INCENDIE.
29. Afficher près de chaque poste de travail les consignes de sécurité à respecter en cas d'incendie et un plan indiquant l'accès aux issues de secours principales et secondaires.
30. Veiller à ce que rien n'obstrue l'accès aux portes de secours, à ce qu'elles ne soient jamais verrouillées et à ce que leurs battants s'ouvrent toujours vers l'extérieur. Placer une pancarte qui indique clairement CETTE PORTE N'EST PAS UNE ISSUE DE SECOURS au-dessus des portes qui ressemblent à des issues de secours mais n'en sont pas.

Formation

37. S'assurer que tout nouveau membre du personnel reçoive les instructions sur ce qu'il doit faire en cas d'incendie.
38. Au moins une fois par an, organiser pour tous les travailleurs une séance de remise à niveau sur les procédures d'évacuation en cas d'urgence.
39. Pour chaque travailleur handicapé, désigner une personne chargée de l'accompagner et de l'aider pendant l'évacuation de son lieu de travail vers une zone de sécurité.
40. Nommer une ou plusieurs personnes dans chaque équipe de travail qui soient chargées d'appeler les pompiers au cas où le dispositif d'alarme ne fonctionne pas.
41. Expliquer aux travailleurs quand et comment ils doivent utiliser les extincteurs.
42. Réaliser au moins une fois par an une simulation d'incendie au cours de laquelle tous les travailleurs sont évacués vers les zones de sécurité situées à l'extérieur du bâtiment. (Évaluer les résultats de cet exercice et prendre les mesures correctives qui s'imposent).

La liste complète des consignes existe en anglais sur le site:

www.ilo.org/public/english/protection/safework/hazardwk/fire/fir02.htm

Le secteur informatique en difficulté

Suppressions d'emplois et espoirs de reprise



KeyStone

GÉANT DE L'INFORMATIQUE
Un mariage pour surmonter la crise ?

Le récent mariage en grande pompe de Hewlett-Packard et Compaq a fait les gros titres des magazines. Alors que le secteur informatique est quotidiennement mis à mal par des fermetures et des plans de licenciements, regroupements et fusions sont dans l'air du temps. Mais quel sera l'impact des restructurations sur les marchés de l'emploi ? Andrew Bibby, spécialiste de ce secteur, examine les conséquences de ces fusions.

LONDRES – Année sombre pour le secteur informatique. Il y a tout juste un an, le secteur informatique et ses créations d'emplois miraculeuses faisaient penser à un mastodonte lancé à pleine allure. Ces derniers temps pourtant, les nouvelles sont nettement moins agréables, les sociétés informatiques annonçant les unes après les autres des suppressions d'emplois.

Aux États-Unis, les principaux fabricants d'ordinateurs personnels (PC) annoncent des milliers de mises à pied. Le scénario est identique au Japon chez les fabricants, opérateurs de télécommunications et fournisseurs de matériel et d'autres équipements. Selon le *Financial Times*, près de 250 000 emplois ont été supprimés dans le secteur informatique en un peu plus d'un an, quinze entreprises s'étant débarrassées chacune de plus de 5 000 postes. Et la dépression semble s'installer dans toute la Silicon Valley, qui n'avait pas connu une telle vague de licenciements depuis 1994.

Que s'est-il donc passé ?

APRÈS LE RALENTISSEMENT, LA RÉCESSION

Le ralentissement était déjà bien installé avant que les événements du 11 septembre n'accélérent le glissement de l'économie américaine – et de la plupart des autres pays industrialisés – dans la récession.

En dépit des événements récents, il peut sembler à la fois étrange et paradoxal qu'à l'époque censée être celle du passage de l'ère industrielle à l'ère de l'information, les entreprises informatiques – petites et grandes – se heurtent à de telles difficultés ? Ce secteur ne devrait-il pas, au contraire, être en plein essor ?

Pour dénouer cette apparente énigme, il convient d'analyser plus en profondeur ce qui se joue actuellement.

Il faut souligner que de nombreuses entreprises affichant une forte présence sur le marché des équipements ont dû faire face cette année à une attaque com-

merciale en règle de la part de leurs concurrents, lesquels ont adopté une stratégie agressive de réduction des prix. Ces derniers mois, par exemple, la société Dell a augmenté ses parts de marché aux dépens d'autres entreprises, en cassant les prix.

Le défi commun de tous les fabricants de matériel consiste à vendre sur un marché de plus en plus mature et de plus en plus saturé. Selon les analystes du groupe Gartner, le nombre de PC vendus au second trimestre de cette année a atteint 30,4 millions, soit un repli de 1,9 % par rapport à la même période de l'an 2000. Les ventes aux États-Unis ont chuté de plus de 6 %. Comme le souligne Gartner, ces chiffres mettent un terme à quinze années de croissance ininterrompue des ventes de PC.

D'autres pays présentent des résultats mitigés. Penang, centre important de l'industrie informatique en Malaisie, a déjà connu plusieurs milliers de licenciements. À Taïwan, bien que les ventes de certaines entreprises augmentent, l'industrie informatique s'attend à un repli global de 18% de la production en 2001.

Toutefois, le déclin de la rentabilité et de l'emploi dans le secteur des équipements informatiques n'est pas nouveau, un important glissement de la fabrication d'équipements vers la création de logiciels ayant déjà été observé, suivi plus récemment d'un autre glissement vers la fourniture de services informatiques professionnels.

Dans son *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001*, qui traite des problèmes du travail et de l'emploi dans le secteur de l'information, l'OIT faisait déjà observer au début de l'année que des emplois étaient certes éliminés dans le secteur de la fabrication d'équipements informatiques, mais qu'à l'évidence d'autres se créaient dans celui des services informatiques.

Ce rapport, rédigé dans une période où l'économie américaine était plus solide qu'aujourd'hui, était optimiste quant à l'impact global de ces changements sur l'emploi : « Les premières tendances en matière d'emploi indiquent que le secteur des technologies de l'information ne crée pas de chômage. » Et les fabricants estiment qu'au bout du compte, tel pourrait bien être le cas, contrairement à que donne à penser l'évolution récente.

NOUVEAUX PRODUITS, NOUVEAUX EMPLOIS ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le secteur informatique a su faire preuve de souplesse et d'adaptabilité en se développant un peu plus chaque fois qu'une technologie nouvelle était conçue ou mise en service. Aucune branche n'a jamais connu un essor aussi rapide. Et d'après les tendances actuelles, ce sont les entreprises qui se lancent dans des activités telles que les services informa-



Keystone

**Moins d'emplois
aujourd'hui égale
plus d'emplois
demain ?**

tiques professionnels, qui engrangeront des profits et créeront des emplois. À noter que Hewlett-Packard lui-même a probablement suivi le même raisonnement en tentant d'acquiescer l'année dernière le consultant PricewaterhouseCooper. Certes, l'opération a finalement échoué mais l'idée était là. Le service est un nouveau produit et, dans le passé, qui disait nouveau produit disait toujours nouveaux emplois.

Ces derniers temps, les fabricants de matériel placent majoritairement leurs espoirs pour 2002 dans le nouveau système d'exploitation de Microsoft, Windows XP, lancé en octobre par une gigantesque campagne de marketing. Les précédents lancements de Windows, en particulier celui de Windows 95, ont redynamisé l'engouement des consommateurs pour les achats de matériel, ce qui a stimulé les ventes de PC et ouvert de nouveaux créneaux de fabrication.

Cependant, en l'état actuel des choses, il est difficile de savoir si Windows XP, qui est destiné aussi bien aux entreprises qu'aux utilisateurs domestiques, peut avoir le même impact sur le marché. Microsoft lui-même avait déjà prévu une baisse de 2% des ventes de PC pour le dernier trimestre de 2001, mais espérait une reprise vers le début du deuxième semestre 2002. En tout état de cause, certains observateurs influents du secteur des logiciels affirment déjà que le produit Windows constitue une incitation à l'achat de nouveaux PC.

DÉBATS INTERNES

Il n'en demeure pas moins que l'actuelle vague de suppressions d'emplois réveille chez les syndicats les mauvais souvenirs de la crise industrielle du début des années quatre-vingt-dix. Union Network International (UNI), qui représente les organisations syndicales des secteurs de l'informatique et des télécommunications, a

reproché à la stratégie de licenciements collectifs adoptée à l'époque par les entreprises, d'avoir directement contribué à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée de la fin des années 1990 et d'avoir freiné le potentiel de croissance du secteur tant aux États-Unis qu'en Europe.

« Les clés de la survie dans la nouvelle économie sont l'innovation et le service, pas la saignée », affirme Gerhard Rohde, de l'UNI.

Mais les employeurs voient les choses différemment. Ils disent que les problèmes actuels de la branche sont exagérés et que les fournisseurs de logiciels et de services informatiques tablent sur une forte croissance.

Par exemple, si l'Association nationale des entreprises de logiciels de l'Inde, NASSCOM, a récemment révisé à la baisse ses prévisions d'exportations de logiciels pour l'année prochaine, c'est simplement que la croissance ralentit: la courbe elle-même reste fermement orientée à la hausse.

« Tout ne va pas mal dans le secteur », déclare John Higgins, Secrétaire général de l'Association européenne des services informatiques, qui voit dans la crise actuelle de l'emploi un phénomène temporaire, soulignant que selon une enquête récemment menée auprès des entreprises de services informatiques du Royaume-Uni, moins d'un tiers de ces entreprises envisagent l'avenir avec pessimisme.

« Il est regrettable que la baisse d'activité conduise les entreprises à licencier », poursuit-il, « il faut avant tout préserver la rentabilité sinon davantage d'emplois seront en péril ».

Les services de santé: li

Les services médicaux et de santé, habituellement respectés et préservés des atteintes extérieures deviennent aujourd'hui le théâtre d'attaques, de brutalités ou de menaces de toutes sortes. Le personnel soignant et paramédical vit de plus en plus mal le fait de se retrouver en première ligne. Dans de nombreux pays, la profession s'interroge et interpelle.

Ici, un patient devenu violent poignarde froidement un médecin de garde au service des urgences, lors d'une entrevue clinique ; là, une infirmière à domicile est agressée par un groupe de toxicomanes en état de manque ; ailleurs, des ambulanciers sont violemment pris à parti par des membres d'une même famille.

Leurs torts ? Quelques minutes de retard qualifiées d'insupportables!

De tels incidents, qui sont régulièrement les manchettes des journaux, expliquent l'inquiétude persistante qui sévit au sein des professions de santé et le sentiment d'insécurité fortement exprimé.

La violence dans les organisations hospitalières et plus généralement dans les services de soins n'est pas un phénomène nouveau. Certains milieux de soins étaient déjà repérés comme des terrains à risques élevés. C'est le cas, notamment, des services d'urgence, des unités psychiatriques et gériatriques où les patients présentent des troubles du comportement importants dus à des pathologies particulières ou des conduites d'addiction qui favorisent bien souvent l'émergence de crises d'agitation ou des manifestations d'agressivité caractérisée.

Ce qui est nouveau et qui devient préoccupant, c'est la fréquence des agressions dans tous les services. Médecine générale, maternité, pédiatrie et postes d'accueil ne sont plus épargnés. Cette montée de la violence, signe d'une désagrégation du lien social,

concerne quasiment tous les établissements de santé, qu'il s'agisse des centres-ville, des zones urbaines ou des régions rurales.

Dans le collimateur: les étudiants en médecine ou en soins infirmiers, les infirmières, les aides-soignantes et le personnel ambulancier qui constituent des « proies faciles ». Les agressions les plus courantes sont verbales – propos injurieux ou racistes qui relèvent de l'incivilité. Les intimidations et les voies de fait (agrippements, coups, bousculades, jets d'objets, etc.) sont aussi fréquents. Il arrive aussi malheureusement que ces épisodes tournent au drame, les cas d'homicide ne sont pas rares.

UN SECTEUR EXPOSÉ À LA VIOLENCE

La violence peut également prendre d'autres formes en fonction des particularités locales. C'est le cas par exemple, de certains hôpitaux d'Irlande du Nord, et notamment de Belfast, qui sont quelquefois la cible de groupes paramilitaires ; ou encore des hôpitaux situés dans des provinces de l'Inde ou des régions d'Afrique et d'Asie qui sont régulièrement l'objet d'attaques de groupements politiques, religieux ou ethniques. En banlieue parisienne, le nombre d'incidents recensés ces deux dernières années a augmenté vertigineusement. Ces incidents reflètent, pour l'essentiel, la montée de la délinquance et plus précisément ses formes nouvelles de prédation.

«C'est la rue qui entre directement à l'hôpital», constate un directeur d'hôpital.

Une étude menée dans un centre hospitalier du sud de Paris dresse un constat pour le moins surprenant : «Les salles d'attente sont régulièrement taguées pour marquer au sol le territoire de chaque bande des quartiers voisins. Des dealers viennent vendre leurs drogues directement dans les chambres des patients en cure désintoxication. Les bandes viennent régler leurs comptes dans les couloirs. Des visiteurs se baladent dans les étages avec des pitbulls ou à la cafétéria, qui est devenue le quartier général des bandes».

Autre préoccupation quasi quotidienne, le vol de médicaments ou le chantage, surtout pour les produits à base de stupéfiants. Plus grave encore, des bandes de jeunes n'hésitent plus à poursuivre leurs

ieux de tous les dangers?

victimes jusque dans les chambres communes, voire dans les salles de réanimation.

Ces bandes qui sévissent dans l'enceinte hospitalière taraudent le quotidien du personnel et laissent tout aussi impuissants les agents de sécurité qui, eux aussi, reçoivent des menaces dans un lieu qui se devrait pourtant d'apporter apaisement et réconfort.

Outre cette violence extérieure, les professionnels de santé doivent aussi faire face à l'hostilité de certains patients et de leurs proches. Face à une institution souvent perçue comme exigeante et par moment autoritaire dans son fonctionnement, le virus de la violence trouve tout naturellement un terrain de développement spontané. Le personnel,

quelles que soient ses compétences et sa bonne volonté, se retrouve ainsi pris entre «le marteau et l'enclume».

Pour ne rien simplifier, le personnel féminin est également confronté au harcèlement sexuel. D'après le Conseil international des infirmières, qui a son siège à Genève, le phénomène aurait même atteint un niveau alarmant. Ainsi, 69% des infirmières interrogées au Royaume-Uni, 48% en Irlande et 76% aux États-Unis disent avoir été victimes de harcèlement sexuel. De plus, les cas de violence dite «horizontale», qui sévissent au sein même de la profession, c'est-à-dire des agissements abusifs provenant de collègues ou de médecins, ne sauraient être sous-estimés.

>>

LES SERVICES DE SANTÉ SONT-ILS EN PASSE D'ÊTRE ENVAHIS PAR LA VIOLENCE COMME CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ? LES ÉTUDES MENÉES DANS DIFFÉRENTS PAYS SUR CE PROBLÈME LE LAISSENT SUPPOSER.

- Aux États-Unis, plus de la moitié des déclarations d'agression au travail provient du secteur de la santé. D'après le Bureau of Justice Statistics, de 1992 à 1996, plus de 160 000 professionnels de santé ont été chaque année victimes d'actes de violence dans l'exercice de leurs fonctions. Un autre rapport de ce Bureau signale que le risque de subir des actes de violence est 16 fois plus élevé pour les personnels de santé que dans d'autres professions.
- Au Canada, l'Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Québec (AIUQ) a conduit en avril 2000 dans 11 centres hospitaliers une enquête, à la faveur de laquelle 81% des 3 400 professionnels interrogés, ont déclaré avoir été agressés (toutes formes d'agression confondues) à un moment ou à un autre dans un service d'urgence.
- En Australie, le Royal College of Nursing (RCNA) indique qu'au moins 85% des infirmières ont subi des agressions verbales ou physiques dans l'exercice de leur métier. Le dernier rapport de l'Institut australien de criminologie sur la violence en milieu de travail désigne le secteur de la santé comme étant celui qui enregistre le plus fort taux de violence.
- Au Royaume-Uni, d'après une enquête réalisée par le National Health Service dans 402 établissements, 65 000 actes de violence sont perpétrés chaque année

contre le personnel soignant et paramédical. D'autres études soulignent le caractère endémique de la violence dans l'ensemble du système de santé.

- En Suède, dans le cadre d'une enquête nationale menée auprès du personnel des services sanitaires et sociaux, 67% des personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes de violences ou de menaces une ou deux fois par mois au cours des douze derniers mois. Plus de 9% d'entre elles ont affirmé avoir fait l'objet de menaces ou d'agressions pratiquement tous les jours.
- En France, les enquêtes sur les conditions de travail, réalisées en 1994 et 1998 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, révèlent que le secteur de la santé et de l'action sociale est celui dans lequel le plus grand nombre de travailleurs est exposé à un risque d'agression de la part du public. En 1998, 45,8% des salariés de ce secteur déclaraient avoir des relations tendues avec le public. Près de 50% du personnel infirmier et paramédical s'estiment très exposés à des situations dangereuses. En 1998, la direction de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris a recensé dans 27 de ses 51 établissements 2000 vols, 333 atteintes aux biens et 109 faits de violence. Des études récentes confirment l'émergence du phénomène, désormais dans l'ensemble des hôpitaux français.



Un cadre de travail sûr et sans danger est essentiel pour dispenser des soins de qualité.



De l'intérieur, on s'aperçoit que plusieurs facteurs rendent les milieux de soins particulièrement vulnérables. Ce sont, notamment, la libre circulation du public dans les hôpitaux et les cliniques, qui favorise la présence de groupes et de bandes organisées, attirés par la disponibilité de stupéfiants, d'argent et d'objets de valeurs; la violence de la communauté environnante avec pour corollaire l'augmentation du port d'armes; l'obligation d'accueillir de plus en plus de personnes, bien souvent dans un contexte de restriction budgétaire et de réduction du personnel; des horaires et conditions de travail qui favorisent l'isolement du personnel; la détérioration de l'accès aux soins, ainsi que les relations parfois difficiles entre l'équipe médicale et les patients ou leurs proches; un personnel peu préparé à affronter les situations de crise ou de violence.

Enfin, des dysfonctionnements (locaux inadaptés, organisation interne défaillante, longues files d'attente, systèmes d'alerte et de transmission inefficaces, pouvoir médical jugé abusif ou répressif) engendrent inconfort, insécurité, stress, voire agressivité.

Dans de telles conditions, les personnels ressentent de plus en plus durement ces tensions instaurées dans leur mission, avec la forte impression de ne plus être respectés par les usagers. Ils doivent également déplorer l'absence de soutien de la part des institutions qu'ils servent.

De nombreuses études ont d'ailleurs révélé que beaucoup d'agressions subies par les agents de santé sont dissimulées par peur des représailles, peur de

paraître un mauvais professionnel devant ses collègues, peur de ternir l'image de l'établissement. De plus, il existe encore dans ce secteur une tendance à la banalisation de tels incidents, car l'idée que « la violence fait partie des risques du métier » est très largement répandue. C'est ainsi que les statistiques sur les déclarations d'accidents du travail dus à des actes de violence ne permettent pas toujours de saisir la réalité des dangers encourus. Les victimes sont enclines à sous-déclarer ces accidents qui pourraient les remettre en cause.

PRÉVENIR ET MAÎTRISER LA VIOLENCE : UN DOUBLE DÉFI

Les nombreuses campagnes de sensibilisation lancées par les organisations professionnelles et les syndicats conduisent désormais les pouvoirs publics ainsi que les employeurs concernés à la riposte. C'est ainsi que l'on observe, dans plusieurs pays, différentes mesures visant à lutter résolument contre ce fléau.

L'égalité d'accès aux soins de santé et au bien-être pourrait être sérieusement compromise si les conditions ou les lieux de travail continuent à susciter la désaffection des professionnels. Il est donc évident que les pouvoirs publics et les employeurs ont un rôle clé à jouer pour garantir un environnement de travail décent et sécurisé.

Les services de santé constituent malgré tout un secteur d'avenir, appelé à se développer au cours des prochaines années. En effet, plusieurs études du BIT (voir *Travail* n° 5, 1993) y ont relevé de bonnes perspectives d'emploi, en raison de la croissance démographique et du vieillissement de la population, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays à faible revenu.

Dans cette optique, un cadre de travail sûr et sans danger est essentiel pour dispenser des soins de qualité et, pour cela, il faut en priorité mettre sur pied une stratégie de prévention innovante et efficace. Le rapport du BIT intitulé *La violence au travail* (1998) contient des consignes précises, qui peuvent servir de cadre pour asseoir une politique de prévention fondée à la fois sur une démarche participative et l'engagement de tous les professionnels et instances concernés.

Mais s'il est vrai qu'il n'est pas possible de prévenir tous les incidents violents, plusieurs mesures peuvent au moins en minimiser les risques et les conséquences. La plupart des stratégies de prévention préconisées soulignent l'importance pour chaque organisation de se doter d'un plan d'intervention qui devrait comprendre les éléments suivants :

- Une politique d'établissement claire concernant les comportements inacceptables et les mesures appropriées à prendre le cas échéant.
- L'amélioration de la qualité du service et des relations avec les usagers.
- L'incitation à une déclaration systématique de tout incident violent ou comportement douteux sur le lieu de travail.
- La mise en place de programmes d'assistance au personnel afin d'assurer une prise en charge effective des victimes.
- L'application de mesures d'ordre organisationnel et technique propres à réduire les risques d'agression ou de malveillance.
- Une étroite collaboration avec les services de police et les instances judiciaires.

LE RÔLE DES SYNDICATS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DE L'OIT

Au nom des valeurs qu'ils défendent, syndicats et organisations professionnelles doivent poursuivre leurs actions de sensibilisation pour susciter une meilleure prise de conscience du phénomène et proposer des solutions adaptées aux réalités du terrain et répondant aux préoccupations des salariés.

Concrètement, ils peuvent aider à recueillir des témoignages auprès des victimes, salariés ou usagers et prendre une part plus active à la mise en œuvre des différentes mesures de prévention, de contrôle et de formation. Les différentes initiatives et prises de position observées ici et là montrent que la profession entend désormais œuvrer pour l'instauration d'une culture de la non-violence en milieu de soins:

- En Australie, l'Australian Nursing Federation se mobilise pour la « tolérance zéro » de la violence à l'endroit des infirmières et anime une vaste campagne de sensibilisation auprès du public à travers des spots télévisés.
- Au Canada, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers contribue à l'élaboration de méthodes de travail et de stratégies susceptibles de réduire sensiblement les risques de violence.
- Aux États-Unis, l'American Nurses Association, forte de ses 53 associations membres, presse les autorités fédérales d'adopter une législation favorisant la sécurité du personnel soignant et la qualité des services infirmiers.
- En France, la Fédération CFDT Santé a mis au point un protocole d'accord type pour prévenir et accompagner les situations de violence à l'hôpital.
- Au Royaume-Uni, le Royal College of Nursing,

une des plus importantes associations professionnelles d'infirmières, participe activement à la campagne nationale intitulée « Pour en finir avec la violence » et travaille de concert avec les pouvoirs publics pour la sauvegarde du droit des infirmières à la sécurité au travail.

Toutes ces initiatives ne peuvent véritablement être soutenues que si les pouvoirs publics fournissent les mécanismes législatifs et les ressources nécessaires. Au cours de ces cinq dernières années, plusieurs pays se sont dotés de dispositifs législatifs et réglementaires novateurs pour combattre l'agressivité et la violence au travail. Au Royaume-Uni par exemple, le ministère de la Santé a mis au point un plan d'action pour la réduction des risques de violence contre le personnel du Service national de santé. L'objectif est de passer de 20% en 2001 à 30% à l'horizon 2003. De plus, des crédits supplémentaires sont alloués pour la formation.

Bernard E. Gbézo,
consultant en mobilisation des ressources humaines,
intervenant en milieu hospitalier

Programme commun sur la violence au travail dans le secteur de la santé

Grâce à sa vaste expérience, l'OIT peut jouer un rôle moteur dans l'élaboration de réponses efficaces au problème de la violence au travail en général et dans le secteur de la santé en particulier. Le projet, mené conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé, le Conseil international des infirmières et l'Internationale des services publics (ISP), se situe dans cette perspective.

Le programme commun a été lancé en 2000 à la suite de plusieurs études et d'une réunion sur les conditions de travail dans les réformes du secteur de la santé. Sont prévues dans le cadre de ce programme, des études de pays en Afrique du Sud, au Mozambique, au Liban, en Bulgarie, au Portugal, au Brésil et en Thaïlande (les données existantes émanant principalement de pays industrialisés), et des études sur des thèmes transversaux : stress et violence au travail dans le secteur de la santé, comparaison des directives de plusieurs pays et prise en charge et réhabilitation des victimes. Une attention particulière sera portée à l'action que peuvent mener les syndicats et les associations professionnelles des personnels de santé pour aider leurs membres à s'organiser face au problème de la violence.

Le but est d'élaborer des lignes directrices sur la lutte contre la violence dans le secteur de la santé et éventuellement d'adopter ensuite un recueil de directives pratiques du BIT pour le secteur des services.

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Gabriele Ullrich, Équipe des services publics et privés
Fax +4122/799-7046



PLANÈTE TRAVAIL

SUR LA SCÈNE DE L'EMPLOI

■ Un sondage réalisé à la suite des événements du 11 septembre révèle que les employés américains ont trouvé une source peu commune de soutien et de réconfort: leur patron. Selon cette enquête menée par l'institut CIGNA Healthcare, 54% des personnes interrogées ont déclaré que leur vie avait changé depuis le 11 septembre, à la maison comme au travail, et 62% ont affirmé que leur employeur les avait aidés à surmonter leurs difficultés. Dans 28% des cas, l'employeur a mis à la disposition de ses employés un service d'aide psychologique et, dans 27% des cas, il les a autorisés à prendre des jours de congé ou à aménager leurs horaires de travail de façon à pouvoir résoudre leurs problèmes personnels. Une autre enquête, réalisée par l'Institut MarketFacts TeleNations de Chicago, indique que, contrairement à tout ce que l'on a pu entendre depuis les attentats du 11 septembre, la plupart des Américains ne sont pas encore prêts à remettre en question leur vie professionnelle ou leurs objectifs de carrière. Sur 600 personnes interrogées, 92% ont déclaré n'avoir envisagé aucun changement dans leur emploi. *Source: CIGNA HealthCare, États-Unis, 15 novembre et Business Wire (www.businesswire.com)*

■ Conséquence de la récession mondiale et des attentats du 11 septembre, Reuters, la puissante agence de presse spécialisée dans l'information internationale et financière, intensifie son plan social. Elle vient de faire part de sa décision de procéder à 500 nouvelles suppressions d'emplois, qui viennent s'ajouter aux 1100 licenciements déjà annoncés en juillet dernier dans le cadre de son programme de réduction des coûts. Cette vague de licenciements surprend quand on sait que le chiffre d'affaires de Reuters a progressé de 4% au troisième trimestre 2001. La direction de Reuters justifie ces décisions en affirmant que certaines des activités du groupe devraient connaître un ralentissement en raison de la crise économique. *Source: The Associated Press, 16 octobre*

■ L'industrie automobile japonaise est en crise et pourrait perdre 143 000 emplois d'ici à 2005. Selon la Confédération japonaise des syndicats de travailleurs de l'industrie automobile et l'Institut de recherche Mitsubishi, cette crise est due aux facteurs suivants: la concurrence étrangère, la délocalisation d'une partie de la production vers l'étran-

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL, GLANÉES SUR L'INTERNET



BIT/Maillard J.

ger et la plus grande participation étrangère dans le capital des firmes automobiles japonaises. On prévoit que la majorité des suppressions d'emplois interviendront dans le secteur équipementier (environ 116 000 personnes). Les fournisseurs de l'industrie automobile japonaise sont donc contraints à se regrouper, à réduire leurs coûts et à accroître leur productivité.

Source: The Financial Times, Londres, 5 septembre

■ Au Pérou, la police a récemment arrêté une femme de 50 ans, accusée d'avoir aidé un millier de Péruviens d'origine japonaise à trouver du travail dans une boulangerie industrielle, et ce en toute illégalité. Cette femme, qui n'avait jamais demandé de permis pour ouvrir une agence de placement, est soupçonnée d'avoir prélevé une commission de 10% sur le salaire des personnes embauchées, a indiqué la police. L'affaire était apparemment rentable, puisque cette femme aurait gagné environ 150 millions de yens au cours des cinq dernières années, soit autour de 2,5 millions de yens par mois. *Source: Yomiuri Shimbun, Japon, 5 septembre*

■ En Belgique, les syndicats représentant les employés d'une banque ont lancé un ordre de grève pour protester contre un projet de fusion qui menace leur établissement. Ils demandent à être consultés avant la mise en œuvre du projet et exigent que celui-ci n'affecte pas l'emploi ni les conditions de travail. Les syndicats ont également demandé à d'autres entreprises de suspendre leurs projets de fusion, car, disent-ils, ils souhaitent étu-

dier l'impact que ceux-ci auront sur la sécurité de l'emploi et les conditions de travail.

Source: Écho, Bruxelles, novembre

QUESTIONS SYNDICALES

■ En Turquie, 245 ouvriers d'une usine de chaussures d'Istanbul se sont retrouvés au chômage, en mai dernier, lorsque leur entreprise a fermé pour des raisons économiques. Cependant, 76 d'entre eux ont décidé de réagir en manifestant jour et nuit devant l'usine. Ils ont demandé que tout soit fait pour que l'usine rouvre ses portes, afin qu'ils puissent retrouver leur emploi. Ces travailleurs sont des membres du syndicat Deri-is, qui se bat depuis longtemps pour la reconnaissance de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective. Selon les observateurs, cette réaction des ouvriers turcs ne constitue pas un cas unique, puisque l'on assiste de plus en plus à des mouvements de protestation parmi les travailleurs victimes de plans sociaux. En France, par exemple, des ouvriers ont récemment occupé leur usine jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause au sujet du montant de leurs indemnités de licenciement. *Source: Irish Times, 4 septembre, Le Monde, Paris, 18 novembre*

■ Les syndicats sont de plus en plus populaires aux États-Unis. Voilà ce que révèle l'enquête menée par l'Institut de sondage ICR à l'occasion de la Fête du travail, qui se célèbre en septembre dans ce pays. Environ 75% des personnes interrogées ont déclaré approuver l'action

des syndicats, alors que, il y a 20 ans, ce pourcentage était d'à peine 66%. Alors que les syndicats ont de plus en plus le soutien de l'opinion publique nationale, leurs effectifs ne cessent de diminuer, comme l'indiquent les résultats de l'enquête. Le taux de syndicalisation des travailleurs américains est actuellement de 13,5%, le niveau le plus bas des 60 dernières années. Selon les autorités, cette baisse serait due, d'une part, au déclin des industries traditionnellement caractérisées par une forte présence syndicale et, d'autre part, à l'augmentation de la main-d'œuvre dans les secteurs économiques où les syndicats sont absents.

Source : The Associated Press, 30 août

SANTÉ AU TRAVAIL

■ Au **Royaume-Uni**, une assistante sociale a touché une indemnité de 140 000 livres après avoir gagné le procès intenté contre son employeur, qu'elle tenait pour responsable de l'état de délabrement psychologique dans lequel elle se trouvait à cause du stress généré par son travail. L'employeur en question, le conseil du comté local, a reconnu avoir commis un acte de négligence en demandant à cette femme de diriger une résidence pour personnes âgées sans l'avoir formée suffisamment pour occuper ce poste. C'est la quatrième fois en 18 mois qu'un procès de cette nature est intenté contre ce même conseil de comté. Dans ce cas précis, il semble que l'assistante sociale ait été nommée à la direction de la maison de retraite à un moment où l'établissement traversait des difficultés et après le passage de plusieurs directeurs intérimaires. Elle a expliqué que, pendant les quatre années passées à ce poste, elle a souffert de dépression aiguë, de stress et de phobies.

Source: The Independent, *Royaume-Uni*, 5 septembre

■ Attention, la cigarette peut nuire à votre travail. C'est ce qui est arrivé à un vendeur de Swindon, **Royaume-Uni**, qui a été mis à la porte, deux jours à peine après son embauche, pour avoir fumé en dehors de son temps de travail. L'employé en question a affirmé qu'il n'avait jamais fumé pendant les heures de travail et qu'il ne consommait pas plus de dix cigarettes par jour, mais que cela était trop pour son employeur. Cet incident illustre la montée de l'hostilité contre les fumeurs, que l'on observe dans certains milieux professionnels. Une association de lutte contre le tabagisme a d'ailleurs déclaré qu'aucun employeur n'est tenu d'embaucher un fumeur et on constate que cette pratique

est en augmentation. Les entreprises qui refusent d'employer des fumeurs expliquent que leur productivité est souvent inférieure à celle des non-fumeurs, car ils ont du mal à se concentrer, surtout quand ils sont en état de manque, et ils sont plus souvent absents pour cause de maladie.

Source : The Financial Times, *novembre*

MIGRATIONS ET MOUVEMENTS DE POPULATION

■ Autre conséquence des attentats du 11 septembre et de la récession économique: le flux migratoire entre les **États-Unis** et le **Mexique** semble s'inverser. Selon des statistiques récentes, environ 350 000 Mexicains ont quitté les États-Unis au cours des deux mois consécutifs aux attentats, soit 9% de plus que l'année précédente. Ce phénomène va avoir un double impact: d'une part, il va obliger tôt ou tard le gouvernement mexicain à verser des prestations sociales à ces travailleurs et, d'autre part, il affaiblit l'économie américaine dans la mesure où les Mexicains qui rentrent chez eux vident au préalable leur compte bancaire aux États-Unis.

Source: The Wall Street Journal, 15 novembre

■ Le gouvernement **indonésien** envisage de modifier sa loi sur l'immigration de façon à faciliter la délivrance de permis de travail à certains étrangers. Le projet de loi prévoit également que les ressortissants de certains pays n'auront plus besoin de visa pour se rendre en Indonésie. Les pays concernés devront s'engager à garantir les mêmes droits aux citoyens indonésiens. On ne dispose pas encore de la liste de ces pays, mais elle devrait inclure ceux qui offrent déjà des conditions d'immigration équivalentes aux travailleurs indonésiens.

Source : Jakarta Post, *novembre*

■ A Shanghai, en **Chine**, le nombre d'habitants non permanents est estimé à environ 4 millions de personnes, soit cinq fois plus qu'en 1984, année du premier recensement de ce type de population. Les autorités de la ville indiquent que 80% de ces habitants de passage séjournent plus de six mois par an dans la ville et que 85% sont des adultes provenant des zones rurales des provinces avoisinantes. La plupart d'entre eux travaillent dans la construction, l'industrie et la restauration.

Source: Xinhua News Agency, 12 novembre

■ Le nombre de marins originaires des **Philippines** employés dans le monde

aurait dépassé 200 000 à la fin 2001. Selon le ministère philippin du Travail et de l'Emploi, environ 17 000 nouveaux marins en moyenne sont embauchés chaque mois. Ces créations d'emplois sont positives pour le pays, mais elles obligent les autorités à mettre en place un certain nombre de services à l'intention de ces travailleurs et à leur apporter leur soutien.

Source: Business World, *Manille*, 15 novembre

VIH/SIDA

Au **Kenya**, le secteur privé se mobilise de plus en plus pour enrayer l'hécatombe causée par le sida dans le monde du travail. Une campagne portant le nom Maisha a été lancée récemment pour lutter contre le sida grâce à des fonds collectés auprès des entreprises. Cette campagne est menée conjointement par le National AIDS Control Council (Conseil national de lutte contre le sida), la Federation of Kenya Employers (Fédération des employeurs kenyans) et la Kenya Association of Private Companies (Association nationale des entreprises privées). Les entreprises kenyanes, dont une partie de la main-d'œuvre a déjà été décimée par le sida, ont demandé au gouvernement de prendre des mesures pour promouvoir les rapports sexuels protégés et mieux informer la population par le biais des médias.

Source: The Nation, *Kenya*, 17 novembre

DIVERS

■ Le Conseil maritime international et baltique, connu sous l'acronyme anglais BIMCO, a exhorté les Nations Unies à prendre des mesures pour lutter contre les pirates qui attaquent les bateaux ancrés dans les ports ou naviguant en haute mer. Le BIMCO a indiqué que ces attaques à main armée sont en recrudescence et que, selon les informations reçues de ses adhérents, elles sont de plus en plus violentes. Plusieurs marins ont déjà été tués au cours de ces attaques. Le BIMCO a demandé aux Nations Unies d'encourager l'adoption d'une législation contre les pirates de la mer, de la promouvoir auprès des gouvernements nationaux, de favoriser des accords de partenariat entre les États côtiers et les compagnies de transport maritime et, enfin, de soutenir l'adoption de mesures de sécurité plus strictes aux abords des terminaux maritimes et dans les ports.

Source: Gulf News, 21 octobre

Une nouvelle internationale syndicale s'attaque à la mondialisation



Le premier Congrès mondial d'UNI – Union Network International – qui s'est tenu à Berlin en septembre dernier, a marqué l'arrivée sur la scène internationale d'un nouveau porte-parole du monde syndical qui promet de faire parler de lui.

UNI a été fondée en janvier 2000 à la suite de la fusion de quatre fédérations syndicales: la FIET (employés et services), l'Internationale des communications, la Fédération graphique internationale (FGI) et l'Internationale des médias et du spectacle (MEI). Selon Philip Jennings, Secrétaire général d'UNI, ces organisations ont décidé de fusionner pour répondre à la convergence des industries des technologies de l'information (TI), des télécommunications et de la presse et des médias, ainsi qu'à l'essor de l'économie du savoir. UNI compte 800 syndicats affiliés dans 140 pays. Ces syndicats représentent les travailleurs de plusieurs secteurs tels que le commerce, la banque, les TI, les télécommunications, l'industrie graphique, les médias, le tourisme et les services postaux.

La création d'UNI s'inscrit dans le cadre du processus général de réorientation stratégique que les organisations syndicales ont entrepris face à l'évolution de la situation économique mondiale. Dans cette perspective, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), basée à Bruxelles, s'est engagée dans une «Réflexion du millénaire», qui devrait notamment contribuer à resserrer les liens structurels entre UNI et les autres organisations syndicales sectorielles, connues sous le nom de secrétariats professionnels internationaux (SPI). Les fédérations syndicales nationales sont donc affiliées à la CISL, tandis que les syndicats individuels adhèrent au SPI correspondant à leur branche d'activité. Toutefois, l'appellation «SPI» est vouée à disparaître, puisque ces organisations ont récemment annoncé leur intention de se regrouper sous le label plus simple de «Syndicats mondiaux». Ils formeront ainsi une alliance qui regroupera les dix SPI représentant différents secteurs économiques, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE et la CISL. Le Congrès fondateur d'UNI a cependant souligné que c'est la CISL qui assurera la coordination générale de toutes les activités internationales liées au monde du travail. Cela n'a pas empêché Bill Jordan, actuel

Secrétaire général de la CISL, de qualifier la création d'UNI comme «le plus grand événement du syndicalisme international depuis des décennies».

Ce n'est pas un hasard si le Congrès d'UNI s'est déroulé en Allemagne, pays où le panorama syndical a beaucoup évolué au cours des derniers mois. En effet, cinq syndicats allemands ont récemment fusionné pour donner naissance à une organisation représentant l'ensemble des employés du secteur des services et forte de trois millions de membres.

Le Président de la République fédérale d'Allemagne, Johannes Rau, qui était l'un des invités d'honneur de ce congrès, a rappelé aux syndicats l'importance de leur action sur la scène internationale. «Je ne crois pas que le rôle d'un réseau syndical international soit de bloquer le processus de mondialisation, mais plutôt de l'orienter, afin qu'il génère plus de prospérité pour tous, plus de justice, plus de solidarité et plus de coopération», a-t-il déclaré.

Cette remarque a coïncidé avec les opinions exprimées par les délégués pendant le débat sur la question de la mondialisation. À cette occasion, UNI s'est fermement engagée en faveur d'«une dimension sociale de la mondialisation» en exigeant notamment la prise en compte des normes fondamentales du travail dans les futurs accords commerciaux de l'OMC, le renforcement du rôle de l'OIT, la démocratisation du FMI, de la Banque mondiale et d'autres institutions internationales, ainsi que l'adoption de mesures (telles que la fameuse taxe Tobin) destinées à contrôler les mouvements spéculatifs sur les marchés financiers internationaux. «Nous ne sommes pas contre la mondialisation, mais contre une certaine idée de la mondialisation, c'est-à-dire celle d'un système financier international qui échapperait au contrôle des gouvernements et des citoyens», a fait remarquer un délégué syndical français.

De son côté, le Secrétaire général d'UNI, Philip Jennings, a estimé que le processus de mondialisation était voué à l'échec s'il n'allait pas de pair avec une meilleure répartition des richesses mondiales. Selon lui, UNI a un rôle à jouer dans l'élargissement du dialogue social et du partenariat du cadre national à l'échelon international. «Nous avons déjà signé trois protocoles internationaux avec des sociétés multinationales – Telefónica, Carrefour et OTE – et nous en préparons de nombreux autres. Notre but est d'établir un dialogue constructif avec ces entreprises», a-t-il déclaré. «Enfin, si des difficultés surgissent, nous voulons pouvoir aider nos adhérents grâce à une solidarité planétaire réellement efficace», a-t-il ajouté.

Pourtant, les délégués présents au Congrès d'UNI ont aussi dû réfléchir aux raisons qui expliquent la réduction des effectifs syndicaux dans de nombreux pays. Même dans un pays à forte tradition syndicale comme la Suède, le taux de syndicalisation des jeunes travailleurs est passé en six ans de 62 à 47%. Pour enrayer cette tendance, UNI s'est donné pour mission d'organiser des campagnes de recrutement syndical à l'échelon international, comme celles menées récemment auprès des employés des centres d'appels et du secteur de la téléphonie mobile. UNI a d'ailleurs souligné l'importance du courrier électronique et de l'Internet pour la coordination de ces campagnes internationales.

Le Congrès de Berlin a également montré que les syndicats sont de plus en plus conscients de la nécessité de s'ouvrir aux nouvelles formes de travail. C'est

pourquoi UNI a plaidé en faveur des droits de ce qu'il est convenu d'appeler «les nouveaux travailleurs» en se référant aux besoins spécifiques des télétravailleurs, des travailleurs indépendants et des spécialistes des TI. Les délégués ont été informés sur les initiatives prises par les syndicats de plusieurs pays, notamment l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et les États-Unis, pour s'ouvrir aux travailleurs non soumis à une relation classique employeur-employé. «Nos membres seront appelés de plus en plus souvent à travailler en *free-lance*, à distance, comme agents indépendants, comme sous-traitants ou comme travailleurs mobiles transcontinentaux», a expliqué Philip Jennings. «Nous devons donc réviser l'ordre du jour des négociations, afin de promouvoir des politiques familiales conviviales face à la flexibilité croissante de l'organisation du travail».

Le Directeur général lance le programme pour un «travail décent» au Canada

En voyage au Canada, le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a prôné l'adoption d'une stratégie fondée sur la notion de «travail décent» pour endiguer la montée de l'incertitude parmi les travailleurs d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. À Ottawa, la capitale, il s'est entretenu avec de hauts responsables du gouvernement et s'est adressé aux participants à la XII^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail, convoquée à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

OTTAWA – À son arrivée dans cette ville, le 14 septembre, M. Somavia a présenté la démarche consistant à favoriser un «travail décent» comme un instrument de stabilité économique et un facteur de productivité pour les entreprises. Il s'est entretenu à ce sujet avec plusieurs personnalités canadiennes parmi lesquelles Jean Chrétien, Premier ministre, Claudette Bradshaw, ministre du Travail, Claire Morris, vice-ministre des Ressources humaines et Paul Martin, ministre des Finances.

M. Somavia a également participé à une table ronde avec le Conseil des employeurs canadiens et a rencontré le Congrès canadien du travail à Toronto avant l'ouverture de la Conférence interaméricaine à Ottawa.

À l'occasion de toutes ces réunions, il a mis l'accent sur le programme de l'OIT pour un «travail décent», qui prône l'accès des hommes et des femmes à un travail productif dans des conditions de liberté, de sécurité, d'équité et de dignité. M. Somavia a exhorté les pays à ne pas se laisser prendre par surprise comme ce fut le cas lors de la crise asiatique, mais plutôt à prendre les devants en adoptant des programmes de protection sociale, en stimulant la concertation sociale et en faisant de la création d'emplois une priorité.

Le Directeur général a fait observer que l'insécurité de l'emploi s'était fortement accentuée dans tous les pays des Amériques après le 11 septembre mais qu'en Amérique latine, où 45% de la population sont en proie à la pauvreté et 35% ne bénéficient d'aucune protection sociale, les travailleurs connaissaient déjà une situation de crise bien avant cette date.

«On dénombre à l'échelle mondiale 160 millions de chômeurs et un milliard de personnes sous-employées», a-t-il rappelé. «Tous les gouvernements sont concernés. Avec eux, nous devons faire en sorte que la création d'emplois demeure la priorité, qu'elle figure en tête de tous les programmes.»

«Le chômage, les mises à pied et l'absence de protection sociale alimentent un profond sentiment d'incertitude face à l'avenir», a déclaré le Directeur général. Il a invité que le Canada à être le premier pays à appliquer les décisions de la Conférence et a promis la coopération étroite de l'OIT aux pays de la région qui s'engageront dans cette voie.



BIT/P. Deloche

Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail

Le Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail récemment adopté par le BIT vise à permettre aux personnes handicapées de s'insérer dans le monde du travail. Les directives portent sur le recrutement, la promotion, le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle après une interruption de carrière.

GENÈVE – Les personnes handicapées en âge de travailler, qui sont 386 millions dans le monde, pâtissent davantage du chômage que les autres catégories de travailleurs. Dans certains pays, leur taux de chômage atteint 80%.

Cette situation s'explique en grande partie par les difficultés d'accès des handicapés à l'instruction et à la formation, par l'idée répandue selon laquelle un handicapé n'est pas capable de travailler ainsi que par l'absence d'équipements adéquats et de législation encourageant l'emploi de ces personnes. Ainsi, lorsque l'on travaille dans un fauteuil roulant, les problèmes de transport et le simple fait de ne pouvoir entrer dans le bâtiment du lieu de travail signifient parfois que sa candidature à un emploi ne sera pas prise en considération ou que l'on ne pourra reprendre son travail après avoir été victime d'un accident ou d'une maladie.

«Beaucoup de personnes handicapées peuvent et veulent travailler mais elles sont souvent exclues du monde du travail», explique Pekka Aro, directeur de IFP/SKILLS, à propos du nouveau Recueil de directives pratiques du BIT sur la gestion du handicap sur le lieu de travail.

Tous les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées empêchent ces personnes de gagner leur vie, de pourvoir aux besoins de leur famille et d'apporter leur contribution à l'économie nationale. La perte qui en résulte se fait sentir à tous les niveaux, non seulement à celui des handicapés et de leur famille mais également à celui des employeurs et de la société tout entière.

Les nouvelles directives reposent sur les principes suivants :

- Les partenaires sociaux devraient privilégier une stratégie de type «social», c'est-à-dire s'efforcer d'éliminer les obstacles d'ordre social auxquels se heurtent les personnes handicapées, et non pas une stratégie de type «médical», qui mettrait l'accent sur les handicaps et l'inaptitude à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.

- S'ils sont affectés à un poste qui leur convient, s'ils sont dotés des qualifications correspondantes et bénéficient du soutien nécessaire, les travailleurs handicapés sont non seulement des travailleurs compétents et fiables, mais aussi un atout pour leur employeur.
- Gérer le handicap sur le lieu de travail est dans l'intérêt des employeurs qui économisent ainsi du temps mais aussi de l'argent en primes d'assurance et en frais de mise au courant du personnel de remplacement.
- Les employeurs peuvent avoir intérêt à recruter directement des personnes handicapées, mais aussi à retenir celles qui acquièrent un handicap alors qu'elles sont à leur service.
- Les organisations de personnes handicapées peuvent être de précieuses conseillères pour l'élaboration d'une stratégie de gestion du handicap.

Malgré les efforts déployés depuis une vingtaine d'années par les gouvernements pour adopter et appliquer des lois garantissant l'équité dans l'emploi et des programmes de défense des droits des personnes handicapées, la question du handicap sur le lieu de travail risque fort de prendre de l'ampleur en raison de facteurs tels que les conflits armés et les mines terrestres, la persistance de la malnutrition et de la maladie dans les pays en développement ainsi que la propagation du VIH/sida.

La participation active des partenaires sociaux est nécessaire. Ainsi, outre l'adoption de ce recueil de directives pratiques, les organisations d'employeurs et de travailleurs se mobilisent pour informer et conseiller leurs membres. Qui plus est, de nombreux groupements défendent les droits des handicapés à l'échelon national en préconisant de bonnes pratiques et en présentant la question du handicap non pas comme un problème relevant de la protection sociale mais comme une question dont la solution réside dans une gestion clairvoyante des ressources humaines.



BIT/ J. Maillard

Industrie forestière et développement durable

La mondialisation peut-elle profiter à la fois aux individus et à l'environnement ? Telle est la question posée par l'OIT au secteur de la foresterie et des industries du bois, dans lequel la mondialisation et la surexploitation ont entraîné d'innombrables suppressions d'emplois et mis en péril les populations qui vivent de la forêt.

GENÈVE – Les 47 millions de travailleurs de l'industrie forestière et des industries du bois, de lameublement et de la pâte à papier et les 400 millions de personnes qui, dans le monde entier, vivent à proximité ou à l'intérieur des zones forestières, sont en train de s'apercevoir que les emplois ne poussent pas sur les arbres.

Dans plusieurs pays en développement, les emplois et les moyens de subsistance de ces populations sont menacés en raison d'une pénurie de matière première aggravée par la restriction de l'abattage et la lutte contre les coupes illégales. En Chine seulement, plus de 1,2 million de travailleurs forestiers sont touchés par de telles mesures. Dans la quasi-totalité des pays, l'utilisation d'un matériel sophistiqué, les changements structurels ainsi que les fusions et acquisitions provoquées par la mondialisation ont progressivement réduit les effectifs.

Lors d'une réunion sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois, qui a eu lieu du 17 au 21 septembre 2001, employeurs, travailleurs et gouvernements ont passé en revue les problèmes de ce secteur en cours de mondialisation et décidé de mesures à prendre pour les résoudre.

Certes, les écologistes, les exploitants forestiers et les populations indigènes des zones forestières ont toujours eu des opinions divergentes sur l'industrie forestière. Néanmoins, les membres employeurs, travailleurs et gouvernementaux de l'OIT ont tous admis que la mondialisation et l'exploitation forestière n'étaient pas forcément incompatibles avec un développement durable et harmonieux des forêts et des populations concernées.

À l'évidence, l'évolution de l'industrie forestière aura valeur de test pour le débat sur la mondialisation. C'est pourquoi, le secteur a mis au point une série d'instruments novateurs pour mettre en pratique le principe de durabilité. Les participants à la réunion ont par exemple admis l'utilité d'une certification de la gestion forestière, qui soit librement



Keystone

consentie mais effectuée par un organisme tiers et qui reflète au moins les principes sociaux énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT et le Recueil de directives pratiques du BIT sur la santé et la sécurité dans les travaux forestiers. Une telle mesure est de nature à inciter les entreprises à garantir la viabilité des forêts et permettra de faire connaître les progrès sociaux accomplis par l'industrie.

Dans leurs conclusions, les participants préconisent en outre l'application, dans l'ensemble du secteur et plus particulièrement à la main-d'œuvre contractuelle, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ils déclarent que des programmes de formation, de reboisement et de promotion des petites et moyennes entreprises amélioreront les perspectives d'avenir des travailleurs de l'industrie forestière.

Un dialogue social est indispensable à tous les niveaux pour élaborer et propager de bonnes pratiques de telle sorte que celles-ci ne soient plus considérées uniquement comme des exceptions encourageantes, mais comme étant la norme.

Pour que puisse se réaliser l'objectif du développement durable de l'industrie forestière dans le contexte de la mondialisation, l'OIT jouera un rôle de pivot. Elle établira des liens avec les organisations compétentes des Nations Unies, favorisera le dialogue social dans le secteur et définira des indicateurs clés permettant de faire en sorte que les principes sociaux énoncés dans la Déclaration soient pris en compte dans les débats internationaux relatifs à la foresterie et aux industries du bois.

Beaucoup d'arbres, mais où sont les emplois ?

Conférence mondiale contre le racisme: L'OIT dénonce la discrimination

Le Directeur général a dirigé une délégation tripartite à la Conférence de Durban, où l'OIT a participé à trois tables rondes sur la discrimination au travail, dont l'une comprenait une réunion de haut niveau sur le Pacte mondial proposé par les Nations Unies.

DURBAN (Afrique du Sud) – «Le racisme est un problème du monde du travail. Là où il y a racisme et discrimination, les travailleurs qui essaient de gagner leur vie y sont confrontés continuellement, tous les jours. Et ceux qui n'ont pas de travail ont énormément de mal à en trouver.»

C'est par ces mots que le Directeur général a défini la contribution de l'OIT à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue au mois de septembre dans cette ville. Par sa présence à cette conférence, l'Organisation entendait réaffirmer son rôle dans la lutte contre la discrimination. Onze ans plus tôt, Nelson Mandela était venu à la Conférence internationale du Travail pour rendre hom-

mage au rôle de premier plan que l'Organisation avait joué dans l'élimination de l'apartheid.

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies ainsi que Alain Ludovic Tou et Daniel Funes de Rioja, respectivement Président et Vice-président employeur du Conseil d'administration du BIT, faisaient partie des intervenants de la réunion de haut niveau. Des représentants de syndicats, d'ONG, d'entreprises privées et d'organisations des Nations Unies ont participé à la deuxième table ronde. Lord Brett, Vice-président travailleur du Conseil d'administration du BIT, a pris la parole à la troisième et dernière table ronde, sur l'application des mesures favorisant le respect de la diversité et l'égalité.

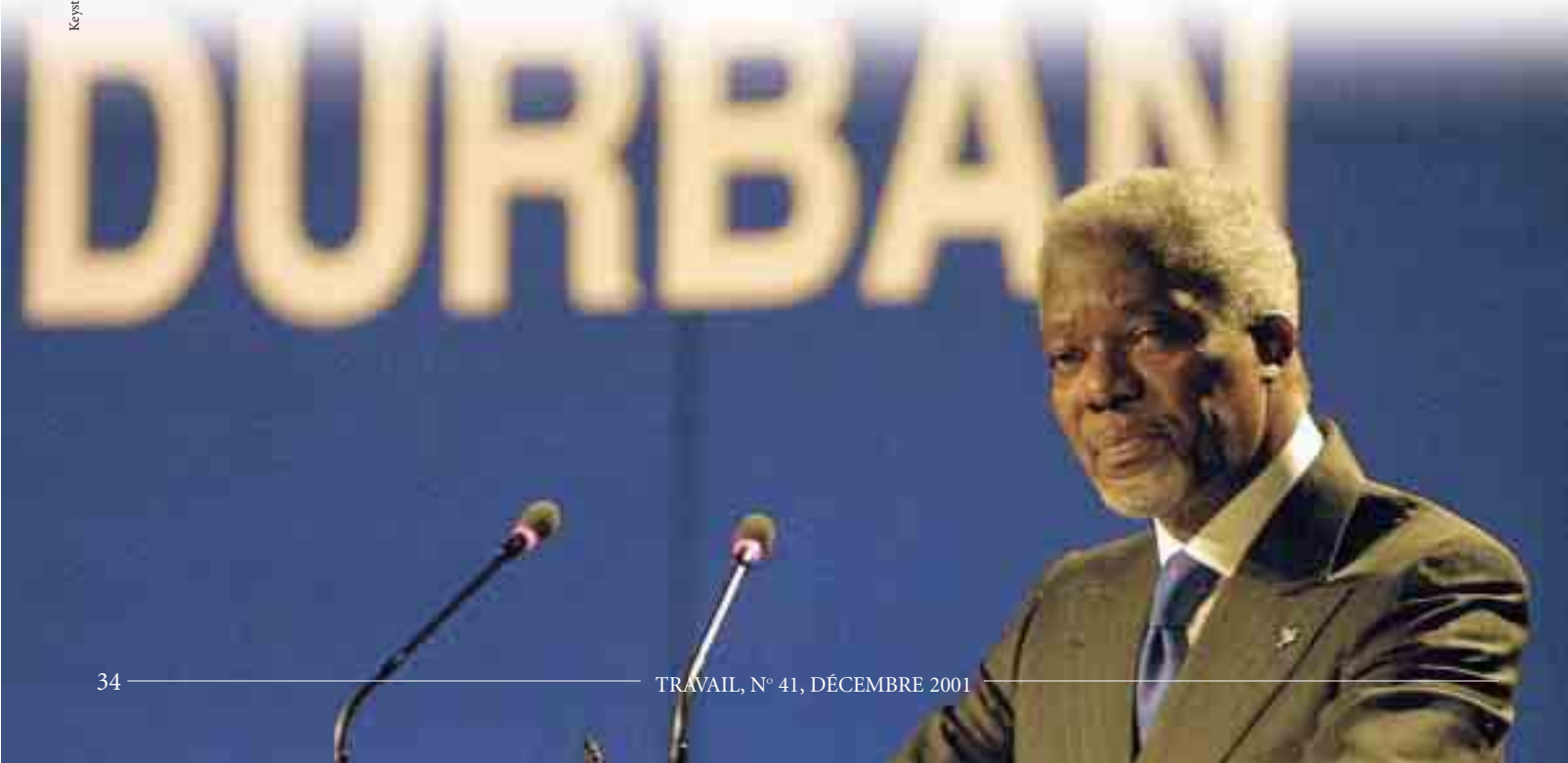
Bien que deux sujets controversés – le Moyen-Orient et la question de savoir si les anciens pays colonisateurs devraient ou non présenter des excuses officielles et verser des réparations à leurs anciennes colonies – aient dans une large mesure dominé les débats, la question de la discrimination dans le monde du travail n'a pas été passée sous silence.

«Le lieu de travail est évidemment l'une des lignes de front», a déclaré le Secrétaire général en faisant observer que la discrimination causait du tort aux entreprises.

«La discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine et autres différences, est hélas très courante», a-t-il poursuivi. «Les statistiques prouvent largement l'existence de

DURBAN
Kofi Annan au
Sommet sur le
racisme

Keystone



phénomènes tels que l'inégalité de rémunération pour un travail de valeur égale, le «plafond de verre» qui empêche les femmes d'accéder aux postes de pouvoir et les autres barrières qui interdisent l'accès de certaines catégories de personnes aux débouchés et aux services dont bénéficient les autres. Défendre les idéaux universels d'égalité et de dignité humaine est en soi méritoire, mais c'est aussi une bonne chose pour les affaires.»

M. Somavia a relevé que certaines catégories sociales et économiques telles que celles des enfants, des migrants, des minorités et des peuples indigènes, étaient plus exposées que d'autres à la discrimination et a cité les conventions adoptées par l'OIT pour protéger ces populations.

Les travaux de la conférence se sont terminés avec l'adoption d'un Programme d'action exhortant les États qui ne l'ont pas encore fait à se conformer pleinement à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à ratifier et

appliquer les conventions suivantes de l'OIT : n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 ; n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 ; n° 138 sur l'âge minimum, 1973 ; n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ; n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 ; et n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

Le Programme d'action, qui insiste sur la nécessité d'appliquer les mesures volontaires convenues, reflète, selon M. Somavia, la volonté de ne pas se contenter de «belles paroles».

En outre, l'OIT a obtenu l'inclusion de plusieurs mesures visant à favoriser l'adoption de pratiques non discriminatoires sur le lieu de travail. Par exemple, le texte encourage les États à collaborer avec le secteur privé à l'élaboration de codes de conduite volontaires destinés à prévenir, combattre et éliminer le racisme.

«La
discrimination
est l'affaire
de tous»

L'OIT se joint à l'ONUSIDA

L'OIT est officiellement devenue l'un des parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). La cérémonie, qui a eu lieu le 25 octobre, marquait l'aboutissement de deux années d'activité intense qui ont précédé la mise sur pied d'un programme de lutte contre le sida, plaçant le BIT en première ligne dans la campagne internationale contre l'épidémie.

GENÈVE – L'OIT s'associe à la mission commune des sept autres parrains de l'ONUSIDA (UNICEF, PNUD, FNUAP, PNUCID, UNESCO, OMS et Banque mondiale) qui consiste à enrayer la propagation du VIH, à fournir une prise en charge et un soutien aux personnes contaminées par le virus et atteintes du sida, à réduire la vulnérabilité des individus et des communautés au virus et à atténuer les retombées sociales, économiques et humaines de l'épidémie.

La décision de parrainer l'ONUSIDA a été prise peu après le lancement par le BIT, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (juin 2001), du premier recueil de directives pratiques jamais publié sur le VIH/sida et le monde du travail.

«Le sida et le VIH n'épargnent personne, mais ils ont des conséquences particulièrement graves pour les travailleurs et leur famille, les entreprises et les employeurs ainsi que pour les économies nationales», a déclaré le Directeur général lors de la signature de l'accord de parrainage. « Avec l'arrivée de l'OIT à l'ONUSIDA, nous ajoutons la force du tripartisme – gouvernements, travailleurs et employeurs – à l'action internationale entreprise pour relever le défi posé par le VIH/sida et son impact sur le monde du travail.»

Le BIT développe actuellement son programme de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce programme appuie les efforts des gouvernements et de leurs partenaires sociaux aux échelons national et sectoriel ainsi qu'au niveau de l'entreprise. En tant que parrain de l'ONUSIDA, l'OIT collaborera directement avec les partenaires de celle-ci au niveau des pays.

Grâce à sa structure tripartite, elle offre aux autres parrains un accès direct aux travailleurs et aux employeurs et elle regroupera les fonds, les ressources, les connaissances et le savoir-faire dont elle dispose dans ce domaine pour améliorer les programmes existants de lutte contre le VIH/sida.

«L'OIT apporte à l'ONUSIDA sa connaissance approfondie du monde du travail. Nous savons que le lieu de travail est un endroit clé pour les programmes de prévention et de prise en charge du VIH/sida», a déclaré le D^r Peter Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. «Le coparrainage de l'OIT renforcera considérablement l'ONUSIDA.»

Directives sur la sécurité et la santé dans la production des métaux non ferreux



BIT/J. Maillard

Le BIT a adopté le premier recueil de directives pratiques jamais élaboré sur la sécurité et la santé dans la production des métaux non ferreux. Ce recueil fournit aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements des indications précises sur les mesures à prendre pour garantir la sécurité des travailleurs compte tenu des risques professionnels propres à ce type de production et en particulier à la production de métaux non ferreux primaires en vrac.

GENÈVE – La production annuelle des principaux métaux non ferreux – aluminium, cuivre, plomb, manganèse et zinc – est de

45 millions de tonnes. Le secteur emploie près de deux millions de travailleurs.

Les dangers habituels découlent de l'exposition quotidienne au bruit, aux vibrations, à la chaleur, aux rayonnements, aux poussières et à des produits chimiques dangereux ainsi que du travail dans des espaces confinés. Différentes mesures de nature à garantir la protection des travailleurs dans ces conditions générales sont prévues: évaluation et gestion des risques, formation, procédures d'urgence et premiers secours, équipement de protection individuelle et surveillance du milieu de travail.

En outre, des mesures de prévention propres à la production de chaque métal sont recommandées, notamment en ce qui concerne les dangers que présentent les fours, les métaux en fusion, les déchets, les alliages et les opérations de recyclage.

Les entreprises de ce secteur diffèrent grandement en fonction du type de métal produit, de leur taille, de leur stabilité économique et de leur culture, mais dans l'ensemble, l'industrie des métaux non ferreux est en expansion.

La fabrication de produits de plus en plus sophistiqués fait appel à de nombreux produits chimiques et procédés de traitement aux stades de la fusion, du nettoyage et du finissage. Le recyclage des métaux non ferreux qui consiste par exemple à isoler les différents éléments de matériaux composites revêt une importance de plus en plus grande pour l'environnement et le développement durable.

Compte tenu de l'essor de cette branche d'activité, le nouveau recueil de directives pratiques contient des recommandations concrètes visant à garantir que la plus haute priorité soit accordée à la sécurité et à la santé de ceux qui travaillent à la production de métaux non ferreux, dans le monde entier et quelle que soit la taille de leur entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'ordre du jour : Le Myanmar, la mondialisation, les droits des travailleurs

GENÈVE – Lors de sa 282^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a réaffirmé sa volonté d'éradiquer le travail forcé au Myanmar, décidé d'instituer une commission mondiale composée de 18 personnalités éminentes qui seront chargées d'examiner l'impact social de la mondialisation, et demandé aux gouvernements du Bélarus et du Venezuela de mettre fin aux graves atteintes à la liberté syndicale dans leurs pays respectifs.

Le Comité de la liberté syndicale célébrait cette année son cinquantenaire – cinq décennies passées au service de la défense du droit fondamental des travailleurs à s'organiser et à engager des négociations collectives.

Le Conseil d'administration a également arrêté les grandes lignes d'un programme de coopération technique en faveur de la Colombie, qui permettra, d'une part, de créer des mécanismes garantissant la protection des syndicalis-

tes et des dirigeants d'entreprise ainsi que le respect de la liberté syndicale et, d'autre part, d'améliorer la protection sociale, les conditions de travail et la liberté d'entreprise dans le pays.

MYANMAR

Le Conseil d'administration s'est déclaré gravement préoccupé par l'impact limité des mesures prises par le gouvernement du Myanmar pour mettre fin à la pratique du travail forcé. Il a demandé la

mise en place d'une représentation permanente de l'OIT dans le pays afin de contrôler les moyens mis en œuvre pour éradiquer cette pratique.

Le Conseil a pris cette décision après avoir examiné le rapport de la mission de haut niveau de l'OIT, qui s'est rendue au Myanmar en septembre dernier. Les membres de la mission ont constaté qu'en dépit de la législation adoptée un an auparavant, la pratique du travail forcé persistait en de nombreux points du territoire du Myanmar, en particulier là où la présence militaire était la plus forte.

Au cours du débat, le Conseil a indiqué que l'impunité sur le plan pénal des responsables du travail forcé, qui sont dans une très large mesure les autorités militaires, n'était pas acceptable. Dans ses conclusions, il prie le Directeur général d'apporter au pays une assistance technique en vue de l'application d'une nouvelle législation, «y compris en ce qui concerne l'établissement d'une forme d'ombudsman».

Le Conseil d'administration a par ailleurs reconnu que le Myanmar avait consenti des efforts pour remédier au problème du travail forcé et apporté sa coopération à une enquête sans précédent menée par la mission de haut niveau de l'OIT.

Dans son rapport, la mission de haut niveau affirme qu'une présence permanente de l'OIT dans le pays pourrait «renforcer la confiance des victimes qui souhaitent demander réparation». En outre, «cela pourrait aider les autorités à répondre à la communauté internationale face aux allégations» concernant la persistance de la pratique du travail forcé.

COMMISSION MONDIALE SUR LA MONDIALISATION

Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a proposé la création d'une commission mondiale composée de 18 éminentes personnalités. Les membres de cette commission, qui devraient être désignés au début de l'année prochaine, seront chargés d'élaborer un « rapport faisant autorité sur la dimension sociale de la mondialisation et notamment sur l'interaction entre l'économie mondiale et le monde du travail ».

Les membres de la commission, nommés par le Directeur général, devront être «d'éminentes personnalités se distinguant par leur discernement et des réalisations exceptionnelles, chacune participant à



Paprika

Mondialisation : Beaucoup de pays en développement sont perdants

GENÈVE – Selon une récente étude¹ préparée pour le Conseil d'administration, beaucoup de pays en développement restent à l'écart de l'économie mondiale et ne tirent pas grand profit de la mondialisation des échanges commerciaux.

« Contrairement aux prévisions optimistes de la théorie classique quant à un ajustement facile et peu coûteux, la libéralisation des échanges peut imposer des coûts élevés sous la forme d'une contraction de la production, d'un chômage élevé et d'un fort déficit commercial », peut-on lire dans cette étude.

Si la croissance des échanges a généralement des effets favorables sur l'emploi et les salaires dans l'industrie manufacturière de certains pays, bien des pays en développement « ont vu leur part collective du commerce mondial des marchandises tomber de 4% en 1980-1982 à 3% en 1996-1998 ».

Parallèlement, la part des produits de base – qui composent en grande partie les exportations des pays en développement – dans le commerce mondial des marchandises a chuté de 43% en 1980 à moins de 20% en 2000. Ce recul est dû à la baisse de la consommation engendrée par le progrès technique et au remplacement des matières premières par des produits synthétiques.

Cette conjugaison de facteurs fait que « nombre de pays marginalisés ne sont pas en mesure de profiter du commerce mondial parce qu'ils n'ont pas été capables de réduire la part des produits de base dans leurs exportations et donc d'exploiter la demande en croissance rapide d'exportation de produits manufacturés ». En outre, beaucoup « ont échoué à mettre en place les infrastructures matérielles et les compétences nécessaires au développement d'un secteur manufacturiers ».

¹ *Libéralisation des échanges et emploi, Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. GB.282/WP/SDG/2, Genève, nov. 2001.*



BIT

titre personnel». Ils présenteront leur rapport au Conseil d'administration lors de sa session de mars 2003.

Conformément à la décision du Conseil d'administration, la composition de ce comité doit «réfléter de manière équilibrée les grands courants et les principales perspectives qui s'expriment dans les débats sur la mondialisation, de façon à favoriser l'élaboration de solutions consensuelles reposant sur un large appui».

LIBERTÉ SYNDICALE

Le Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration a enjoint au Bélarus et au Venezuela de modifier leur législation et leur pratique, lesquelles restreignent gravement les libertés syndicales.

Le Comité de la liberté syndicale célèbre cinquante ans de défense du droit des travailleurs à créer des syndicats représentatifs. Il est actuellement saisi de 76 cas et sur les 16 qu'il a examinés lors de sa dernière session, il est parvenu à des conclusions définitives dans 7 d'entre eux et à des conclusions intérimaires dans les 9 autres.

Le Comité a demandé au gouvernement du Bélarus d'ouvrir une enquête véritablement indépendante sur une série

d'allégations faisant état de pressions et de manœuvres d'intimidation exercées à l'encontre de syndicalistes ainsi que d'ingérences dans les activités des syndicats, visant à créer de nouvelles structures syndicales. En ce qui concerne le Venezuela, le Comité a constaté avec regret que le gouvernement n'avait pas mis fin aux fonctions du Conseil national électoral (CNE) en matière d'élections syndicales et que ce conseil avait décidé d'édicter, pour le renouvellement des instances dirigeantes des syndicats, un statut spécial «qui contient une réglementation trop minutieuse et détaillée du processus électoral des organisations syndicales». Le Comité a donc prié «une nouvelle fois le gouvernement de supprimer les fonctions du CNE et le statut spécial».

Source : Communiqué de presse BIT/01/49, 20 novembre 2001.

Les institutions de Bretton Woods et les syndicats : Amorce d'un dialogue

Depuis plusieurs années, les institutions financières internationales sont sous le feu de la critique des syndicats et de la société civile en général. Alors que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale) façonnent l'économie mondiale, on leur reproche d'imposer un libéralisme pur et dur à des pays qui ne sont pas nécessairement prêts à en supporter les conséquences sociales. Dans l'article qui suit, Samuel Grumiau, journaliste et spécialiste des questions syndicales, rend compte d'un colloque international organisé du 24 au 28 septembre 2001 par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT, qui a permis de confronter les points de vue et d'affiner les stratégies syndicales concernant la mondialisation.

Assis autour d'une même table, représentants des syndicats et des institutions financières internationales sont au moins d'accord sur un point : depuis quelques années, ces institutions s'efforcent de discuter ouvertement de leurs politiques et de les revoir. Les travailleurs doutent cependant de la bonne volonté des financiers lorsqu'ils affirment vouloir consulter la société civile. La Banque mondiale et le FMI ont en effet décidé que tous les prêts accordés à des conditions de faveur et toutes les mesures d'allègement de la dette doivent être accompagnés d'une stratégie de réduction de la pauvreté, processus qui suppose une consultation plus systématique de la société civile, y compris les syndicats. Sur le terrain, cependant, le doute subsiste : «J'ai un jour été appelé à rencontrer un représentant des institutions de Bretton Woods», se souvient François Murangira, Secrétaire général du syndicat rwandais CESTRAR, «mais seulement le temps d'un petit déjeuner dans un grand hôtel de Kigali ! J'aurais voulu le conduire dans la ville, lui faire rencontrer des habitants, lui expliquer ce qui se passe chez nous. Là, il aurait vu des gens sans toit, malades, affamés. Il aurait vu que pendant que les institutions financières produisent des tonnes de rapports, les pauvres continuent à mourir par milliers.» Trop souvent, la consultation des syndicats se transforme en un monologue des représentants des institutions financières inter-

nationales, qui expliquent les stratégies aux syndicalistes sans leur demander leur avis.

Si les institutions financières internationales reconnaissent que leur stratégie de communication n'a pas été une grande réussite jusqu'à présent, les syndicats devraient eux aussi se montrer plus convaincants. «Les syndicats doivent montrer que la justice qu'ils demandent pour les travailleurs est productive, qu'elle améliore les performances de l'économie, de l'entreprise. On arriverait alors à faire valoir l'idée que le syndicat est quelque chose de normal et de respectable», fait observer un fonctionnaire du BIT. Mais les syndicats des pays en développement ont-ils les moyens de se tenir informés des pourparlers en cours ? Sur ce point, plusieurs participants au colloque ont regretté que bon nombre de documents publiés par la Banque mondiale et le FMI ne soient guère disponibles que sur le site Internet de la Banque, alors que dans beaucoup de pays du Sud, il est extrêmement difficile de se connecter au réseau. Les syndicats déplorent que l'aide des institutions de Bretton Woods soit trop souvent liée à la réduction des dépenses publiques et à la privatisa-

« Diminuer les salaires ne réduit pas la pauvreté »

tion. «Sachant qu'en Afrique, chaque salarié fait vivre cinq ou six personnes, comment les institutions de Bretton Woods peuvent-elles parler de réduction de la pauvreté en exigeant le licenciement de 25% des fonctionnaires?», demande Tandiwé Munyani, syndicaliste du ZCTU (Zimbabwe). «Et

Keystone



COMMERCE
Pouvons-nous
collaborer, s'il
vous plaît ?

quand le FMI demande à la Bulgarie de diminuer encore les salaires, alors que ceux-ci sont déjà si bas, on ne peut pas parler d'une mesure visant à réduire la pauvreté», ajoute Peter Bakvis, représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Washington. Luis Anderson, Secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine de la CISL, cite l'exemple colombien : «Dans ce pays en guerre où des syndicalistes sont sans cesse assassinés, où les travailleurs vivent dans la crainte de perdre leur vie, le FMI vient demander au gouvernement plus de flexibilité sur le marché du travail ! Où cela mène-t-il ?»

Un document de travail¹ préparé par ACTRAV à l'occasion du colloque relève un certain nombre de cas dans lesquels les politiques des institutions financières internationales sont en réalité incompatibles avec les conventions fondamentales de l'OIT et plus particulièrement avec celles qui garantissent le droit de négociation collective et le droit de bénéficier des mesures de protection sociale universellement acceptées.

Les représentants des institutions internationales soulignent que leurs politiques découlent des décisions de leurs gouvernements membres. Et les syndicats, se référant à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par l'OIT en 1998, soulignent l'écart entre les décisions apparemment prises par les gouvernements aux réunions de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI et les engagements qu'ils prennent dans le cadre de l'OIT.

Ils soulignent la place qui doit revenir à l'OIT dans le processus de mondialisation, même si, comme l'a fait observer un délégué, l'OIT a moins de possibilités d'action. «L'OMC peut imposer directement des

sanctions, exiger des réparations, etc. alors qu'à l'OIT tout repose sur de longues négociations», a-t-il déclaré. Le Directeur général de l'OMC, Mike Moore, s'est adressé aux participants et a répondu aux questions des délégués des syndicats sur les moyens de faire en sorte que l'OMC œuvre en faveur des travailleurs et sur une éventuelle prise en compte de l'apport des syndicats au sein de l'Organisation. Demande qui a été réitérée durant la semaine de manifestations qui ont eu lieu pendant la Conférence ministérielle de l'OMC, tenu en novembre au Qatar.

Au terme du colloque, il est apparu clairement que, jusqu'ici, la mondialisation de l'économie n'avait pas amélioré les conditions de vie et de travail et qu'un changement d'orientation était nécessaire. Peut-être la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, dont la création devait être étudiée lors de la réunion du Conseil d'administration du BIT, en novembre 2001, constituera-t-elle une nouvelle instance capable de définir cette nouvelle orientation et de rapprocher les points de vue. «L'échec du néolibéralisme a créé un vide intellectuel sur le plan de la politique économique mondiale. Nous devons occuper ce vide, changer la politique et pour changer la politique, nous devons dialoguer», a déclaré Juan Somavia, Directeur général du BIT, aux représentants syndicaux présents au colloque. Au moins, ce dialogue semble avoir débuté.

Samuel Grumiau

¹ Les syndicats et l'économie mondiale : une histoire inachevée (http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/papers/wpbw_01.htm)

CHAMPS D'ACTION

Veillissement du pays le plus peuplé du monde



Photo OMS

■ La Chine est le pays d'Asie qui vieillit le plus. Cet état de fait est dans une large mesure imputable à la politique de l'enfant unique. Au cours des 30 ans à venir, le rapport population active-retraités évoluera de la même façon que celui du Japon au cours de ces 30 dernières années. Au vu des difficultés qu'éprouve le Japon pour pourvoir aux besoins de sa forte proportion de personnes âgées et pour se préparer à affronter une situation analogue, la Chine a entrepris une réforme radicale de son régime de pensions. Désireuse de recueillir à cette fin les avis d'experts internationaux, elle a organisé diverses réunions dans lesquelles le BIT a joué un rôle important. La réforme sera mise en place progressivement, à commencer par des mesures visant à déplacer le fardeau de la sécurité sociale des entreprises publiques vers l'État. Compte tenu de l'immensité du territoire chinois, l'effort de solidarité concerne principalement les municipalités et les provinces. Mais cela pose tout de même d'énormes problèmes aux autorités nationales auxquelles les provinces défavorisées réclament des moyens et suppose la création de mécanismes de redistribution entre les riches provinces côtières et les régions pauvres du centre et de l'ouest du pays.

Pour tout renseignement, s'adresser au Département de la sécurité sociale, tél. +4122/799-6635 ; fax +4122/799-7962 ; e-mail : secsoc@ilo.org

Main-d'œuvre étrangère au Koweït

■ L'excédent de main-d'œuvre étrangère au Koweït est de plus en plus pré-occupant. A la demande du gouvernement, le BIT a entrepris une étude et une enquête dans le but de mettre au point des solutions de remplacement viables au système de recrutement en vigueur (*kafeel* ou système de parrainage), qui a été institué à la fois pour attirer des travailleurs étrangers et pour surveiller l'emploi et le séjour de cette main-d'œuvre.

Pour tout renseignement, s'adresser au Service des migrations internationales, tél. +4122/799-6667 ; fax +4122/799-8836 ; e-mail : migrant@ilo.org

Le G-8 s'engage à appuyer l'OIT dans sa lutte contre le travail des enfants

■ Le 22 juillet, les dirigeants du Groupe des huit pays industrialisés se sont engagés à «collaborer avec l'Organisation internationale du Travail pour soutenir les efforts de lutte contre le travail des enfants». Dans leur déclaration finale, ils affirment que «la liberté du commerce et des investissements favorise la croissance et la réduction de la pauvreté dans le monde» et promettent «d'appuyer le lancement d'un nouveau cycle ambitieux de négociations commerciales mondiales fondées sur un ordre du jour équilibré». En outre le communiqué définit l'éducation comme «une composante centrale de la croissance et de l'emploi».

Des programmes de radio pour les petites entreprises

■ En Afrique, le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises développe sa collaboration avec la presse commerciale en vue de créer des émissions et des publications destinées aux petites entreprises. Le programme s'adresse aux plus petites entreprises d'Afrique (vendeurs de marché, pêcheurs, colporteurs, conducteurs de vélo-taxi



COE PHOTO

et petits commerçants des secteurs formel et informel). Dans le centre de l'Ouganda, une émission de radio diffusée depuis 21 mois à l'intention des petites et très petites entreprises a remporté un tel succès qu'un accord de réseau a été signé au mois de juillet entre quatre stations pour la diffusion de telles émissions en six langues dans tout le pays. Un cours de formation a été organisé dans la capitale, Kampala, auquel ont participé 17 professionnels de la radio de l'Ouganda, du Ghana et du Nigéria. Un autre cours a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2001, à Accra, au Ghana.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, tél. +4122/799-6862 ; fax +4122/799-7878 ; e-mail : ifp-seed@ilo.org

Promotion de la liberté syndicale en Indonésie

■ Le 1^{er} mai, le BIT a lancé en Indonésie un programme de deux ans, visant à promouvoir le principe de la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Le but est de consolider la législation du travail, l'administration du travail et les mécanismes de règlement des conflits par le biais des tribunaux du travail et d'instances de médiation et de conciliation, par exemple. Ce programme permettra en outre de renforcer les activités d'institutions indépendantes telles que les organisations de travailleurs et d'employeurs, notamment en améliorant les services aux membres et les techniques de négociation collective. Son financement est prélevé sur les 20 millions de dollars que les États-Unis ont donnés à l'OIT en 2000 pour mettre sur pied un programme d'assistance technique dans le cadre de la



BIT/J. Maillard

Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Outre l'aide à l'Indonésie, ces fonds sont utilisés pour une douzaine de projets en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal pour la promotion de la Déclaration, tél. +4122/799-6329; fax +4122/799-6561; e-mail : declaration@ilo.org

Formation commerciale pour les chefs d'entreprise vietnamiens

BIT/P. Deboche



■ Le BIT prolongera de deux ans son projet «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) au Viet Nam afin de l'étendre à des provinces isolées. Le Programme GERME dispense dans les

pays en développement une formation adaptée et peu coûteuse à la création et à la gestion d'entreprise. Il a pour but d'améliorer la rentabilité des entreprises existantes et de favoriser la création d'emplois. Au Viet Nam, 89% des travailleurs sont employés dans de petites entreprises du secteur non structuré. Ce projet, qui a débuté en novembre 1998 grâce à un financement de l'Agence suédoise de développement international est exécuté en collaboration avec la Chambre vietnamienne de commerce et d'industrie.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'unité nationale de GERME, tél. +844/574-2107; fax +844/574-2015; e-mail : rylander@siyb.org.vn

La Commission européenne préconise le renforcement de l'OIT

■ Le 18 juillet 2001, la Commission européenne a proposé de s'appuyer sur les travaux de l'OIT afin d'encourager l'application des normes fondamentales du travail. Dans cette communication datée du 18 juillet 2001, elle se prononce en faveur du renforcement des mécanismes de contrôle de l'OIT, d'une augmentation des fonds consacrés aux programmes d'assistance technique destinés à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la mise sur pied d'un «nouveau système d'engagements réciproques à veiller au respect des normes fondamentales de l'OIT». Elle propose également l'instauration d'un «dialogue international de haut niveau sur le commerce et le développement social, dont les normes fondamentales du travail feraient partie».

Travail des enfants : Des inspecteurs du travail roumains s'inspirent de l'expérience turque

BIT/I. Maillard



■ Malgré la création au sein de l'Inspection du travail roumaine d'une unité spéciale pour le travail des enfants, ce pays ne disposait pas de moyens suffisants pour lutter contre les pires formes de travail des enfants. Dans la seule capitale, Bucarest, le nombre des enfants qui travaillent dans la rue est estimé à 5 000. La plupart récupèrent des déchets, lavent des voitures ou mendient mais certains se livrent à la prostitution, activité qui fait incontestablement partie des pires formes de travail des enfants. Des experts du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) ont maintenant formé 25 inspecteurs du travail et 5 membres de l'unité spéciale qui formeront à leur tour 680 inspecteurs du travail, des représentants des autorités locales,

d'organisations de travailleurs et d'employeurs, du grand public et des médias, mais aussi les travailleurs enfants eux-mêmes. Ce projet se fonde sur les méthodes turques de recherche et de contrôle du travail des enfants ainsi que sur un échange de savoir-faire avec le Programme IPEC mis en œuvre en Turquie depuis en 1993. Il constitue un premier pas vers l'établissement d'un réseau de partenaires de l'IPEC qui permettra à différents pays de mettre en commun leurs bonnes pratiques et de reproduire les projets réussis de l'IPEC dans le monde entier.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal du BIT sur le travail des enfants (IPEC), tél. +4122/799-8181; fax +4122/799-8771; e-mail : ipec@ilo.org

Lutte contre le harcèlement sexuel au travail en Asie

■ On assiste actuellement en Asie à un afflux sans précédent de femmes sur le marché du travail, mais, de plus en plus, dans les emplois situés au bas de l'échelle. Selon un récent rapport du BIT, ce double phénomène multiplie les risques de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. L'une des études citées dans ce rapport, qui est fondée sur les résultats d'une enquête menée au Japon, indique que près des deux tiers des personnes interrogées déclarent avoir été au moins une fois victimes de harcèlement sexuel. Selon une autre enquête, conduite auprès des fonctionnaires de la République de Corée, 70% des femmes ont fait l'objet de harcèlement sexuel. Les enquêtes menées en Malaisie dans deux départements gouvernementaux situés à Penang et à Perlis ont révélé que dans le premier 83% et dans le second 88% des femmes ont subi une forme ou une autre de harcèlement sexuel. Les conclusions du rapport ont été portées

à l'attention de représentants des gouvernements ainsi que des organisations de travailleurs et d'employeurs de 15 pays asiatiques lors du Séminaire régional tripartite sur la lutte contre le harcèlement sexuel au travail en Asie et dans le Pacifique, conjointement organisé par le BIT et le Japon. Ce

séminaire, financé par le gouvernement japonais, a eu lieu du 2 au 4 octobre 2001, à Penang (Malaisie).

Pour tout renseignement, s'adresser à Jan Chambers, Nelien Haspels ou Penny Ferguson à Bangkok, tél. +662/288-1726; e-mail : ferguson@ilo.org



BIT/I. Maillard

RUBRIQUES

PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES

CHAMPS D'ACTION

L'OIT DANS LA PRESSE



L'OIT DANS LA PRESSE

01Nov2001 UK: UK cocoa sector tackles Africa child labour abuse.

LONDON, Nov. 1 (Reuters) - Britain's chocolate and cocoa industry said on Thursday it would cooperate with the government and voluntary groups to stamp out the worst forms of child labour in West Africa's cocoa plantations. The Cocoa of the British, Dutch, Chocolate and Confectionery Alliance (BCCA) made the undertaking after industry representatives met government officials and anti-slavery campaigners to discuss the use of children in cocoa production. 'We look forward to working with relevant groups and the government to eradicate the worst forms of child labour in West African cocoa farms,' Eagle, the BCCA's chairman of external relations, said in a statement. The worst forms of child labour, set out by the International Labour Organisation in a 1999 convention, include slavery such as slavery, debt bondage and trafficking. Parliamentarian Clare Ward, chairwoman of the All Party Chocolate and Confectionery Industry Group, which met on Tuesday, said the UK government would also play a full and active part in helping to fight such child labour. The UK chocolate industry, with major organisations at a European and global level, is developing an industry-wide programme to address the issue. It is notably supporting the Harbin-Beijing Process, a UN-sponsored initiative, which will carry out a survey of labour practices on 3,000 West African farms during this year's 2001-02 (October-September) cocoa harvest. The UK is also calling for the development of a system of independent monitoring and a method to publicly certify that cocoa used in chocolate or related products has been grown under appropriate labour conditions. Anti-Slavery Commissioner David Oxlip, also present at Tuesday's meeting, welcomed the chocolate industry initiative. 'The time is now to be done in dealing with the wider issue of working practices in a child,' he said. News media reports in September 2000 and earlier this year, alleging the use of child slaves in West African cocoa production, have prompted the global chocolate and cocoa industry to resume commitment to the issue of human rights. Ivory Coast, the world's biggest cocoa producer, has since implemented measures to stop child trafficking from neighbouring countries. But human rights activists, global cocoa operators and chocolate trade organisations say the reports of slavery have been exaggerated and are a representation of most cocoa plantations. (C) Reuters Limited 2001.

Source: REUTERS NEWS SERVICE / REUTERS NEWS SERVICE / UNITED KINGDOM / REUTERS NEWS SERVICE 01/11/2001

REUTERS Bureau Berlin, 2-11-2001

POLITIKEN 02/11/2001

DANMARK: 24 millioner job i fare.

FN's generalsekretær, Kofi Annan, advarede ved åbningen af en konference i FN's Arbejdsorganisation ILO om, at arbejdsløsheden i USA i september har fået omfang af alvorlige konsekvenser for verdens fattige. Annan, der er leder af ILO som et af mange over 24 millioner arbejdsløse i et af verdens største lande i 2001, opfordrede til, at jobskabende tiltag sat blev gennemført globalt hurtigst muligt. 'Hvis ikke der kommer et økonomisk og socialt comeback, vil der være alvorlige konsekvenser for millioner af mennesker, især i udviklingslandene,' sagde Annan ved åbningen af ILO's konference om fremtidens arbejdsløshed. Annan understregede sig på den baggrund, at arbejdsløsheden særligt vil have store konsekvenser for udviklingslandene (WTU) opfordrede til fremskridt: Over 1 milliard mennesker (AFP) 01/11/2001

SUNDAY OBSERVER

NOVEMBER 11, 2001

The world of work; women moving into men's jobs



A recent International Labour Organisation (ILO) report says that the continuing decline in the world economy is having a major impact on youth unemployment and under-employment and must be addressed urgently.

Young people are increasingly turning to the informal sector for their livelihood, with little or no job protection, benefits or prospects for the future.

However, there is hope that a Youth Employment Network created by the UN Secretary-General, Kofi Annan, in recognition of the urgent need to address youth unemployment, particularly in developing countries, will diminish the problem.

The New York Times

September 1, 2001

Report Shows Americans Have More 'Labor Days'

By STEVEN GREENHOUSE

A United Nations agency provided some discouraging news yesterday to Americans who believe they are overworked, finding that American workers have increased their substantial total work hours and all other industrial nations in the number of hours worked each year.

The report, issued by the International Labor Organization, found that Americans added nearly 4 full weeks to their work year during the 1990s, climbing to 1,979 hours on average last year, up 26 hours from 1990. That means Americans who are employed are putting in nearly 45 1/2 weeks a year on the job.

03Dec2001 ESPAÑA: La OIT avanza en la gestión de la discapacidad.

Por Javier Lopez Resto. Artículo de la integración en puestos competitivos.

Una discapacidad con un nivel de ser reconocida sus derechos en la práctica, la Organización Internacional del Trabajo ha hecho posible en último documento sobre Gestión de las discapacidades en el lugar de trabajo, un documento de gran relevancia para la adopción y aplicación internacional de medidas que regulan y protegen a los discapacitados en el campo laboral. Aunque no tiene carácter normativo, este que se define como un documento político, es fundamental lo que supone un programa de trabajo internacional que se centra en la integración, no obstante hasta ahora, se ha centrado y una medida esencial (publicado en GACETA ANTOVA) Resoluc. Lema, con el fin de la OIT para tener de estadísticas positivas: según estimaciones de la Organización Mundial de la Salud, el 10 por ciento de la población mundial (815 millones de personas) padecen una discapacidad y otros otros 286 millones tienen entre 17 y 64 años. Esas cifras dan idea de la importancia del problema de discapacitados a nivel global. Pero las discapacidades no sólo afectan a los grupos con poca capacidad intelectual, sino que afectan también a quienes se han lesionado. De hecho, según la OIT en la década de los 80 los gastos en prestaciones de discapacidad representaron el 6 por ciento del Producto Nacional Bruto en los Países Bajos, el 3,3 por ciento en Alemania y el 2,5 en Francia. Y así como en 1988 los países con mayor PIB debido a discapacitados de larga o de corta duración fueron en Canadá de 45 000 millones de dólares estadounidenses, el 5,7 por ciento de su PIB y según el Banco Mundial las pérdidas anuales de PIB en todo el mundo oscilan entre 2,37 billones y 1,94 billones de dólares estadounidenses. Las cifras se transforman en personas en el documento de la OIT, que profundiza en los problemas con los que se encuentran los discapacitados en el mundo del trabajo, pero también en la formación previa y en el desarrollo de programas de búsqueda de empleo.

FINANCIAL TIMES

26 October 2001

TRAVEL AND TOURISM INDUSTRY

Job losses could hit 9m

By Frances Williams in Geneva

Newly hit workers in the global travel and tourism industry could lose their jobs as a direct result of the September 11 attacks in the US, according to a report prepared for the International Labour Organisation. Employers, trade unions and government representatives cooperated with last year's summit, which began a two-day meeting at the ILO

to discuss how to respond to the crisis. The report draws on estimates by the World Travel and Tourism Council that the events of September 11 may reduce the volume of business by 10 per cent. This would produce up to 8.5m job cuts of which 1.1m would be in the US and 1.2m in the European Union. However, the US has seen a drop in demand of 30-40 per cent, which could cost it

as many as 5.8m jobs. By contrast, European demand appears rather more robust. And while the economic impact of September 11 will be greatest in the industrialised world, "vulnerable groups of workers in poor countries' tourism sectors are also at risk," the report says. "The social impact of the 9/11 and current state of world economy in September 2001 - see www.ilo.org

THE TIMES OF INDIA
15 November 2001

'Human security is under threat with so many being rendered jobless'

By Vidyasagar Das
Times News Network

MUMBAI: The terrorist attacks on the World Trade Center on September 11 have had an unexpected effect on Americans. All of a sudden, the term 'working class' is not a slur. This turnaround, according to social experts, has come about with the realisation that the fire fighters who perished in the WTC inferno belonged to the working class. Ditto with postal workers who have not been put off by the anthrax warfare. Hereto is being redefined in a nation prone to worshipping Rambo and Terminator.

But this all-round hero worship has not translated into job security in times of recession. Joblessness continues to be the biggest social problem facing Americans. In fact, United Nations secretary-general Kofi Annan pointed out in expatiating comments over the issue last week at a conference organised by the International Labour Organisation (ILO) in Geneva.

"Human security is being threatened with so many people being rendered unemployed," he said while supporting ILO's global agenda for employment. The events of September 11, he said, would have a severe and multiple impact on human security. "No one can finance with precision the economic and social consequences. But we already know that poor economies will pay the highest price," he said.

ARAB TIMES
KUWAIT

ILO meet aims to combat effects of job losses

Over 1b people live on less than \$1 a day

GENEVA, Oct 31. (AFP) Two days later, the ILO met and human workers at an ILO conference in Geneva that week to discuss limiting economic growth and containing effects of job losses worldwide.

The three-day Global Employment Forum convened by the International Labour Organisation (ILO) opens Thursday with the participation of United Nations Secretary General Kofi Annan, this year's Nobel peace prize winner, and 2001 Nobel co-winner laureate Joseph Stiglitz.

Among the other participants are Chinese Minister of Labour Zhang Zhen and Deputy Prime Minister Paul Ngwenye, as well as ministers and labour leaders. The ILO estimates 14 million employment opportunities could be lost by the end of 2001 because of slower economic growth. The forum includes what jobs lost as well as the increasing ability of governments to control jobs, and the ILO says the only way to reverse the trend is to revive economic growth especially in Asia and developing countries.

"In addition to the gains from increasing more productive employment for the current working force, the global economy has the opportunity and policy challenge of providing productive employment for the 500 million people additional at the bottom force in the coming decade," the report said.

By contrast, the ILO predicts that the labour force in industrialised countries will shrink, with population growth only expected in the US.

"If economic and productivity growth rates up to 2001 remain similar to those of the 1990s, an unacceptable employment picture emerges," the ILO warned.

It believes that although unemployment rates might rise

CNN.com.

Study: U.S. employees work longest hours

By Peter Anderson

CMN Career

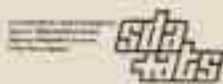
(CNN) - You've not imagined it. The United Nations' International Labor Organization (ILO) has the proof.

"Workers in the United States are getting in more hours than anyone else in the industrialized world."

Leanne Jell Johnson - the chief labor market economist who has led the ILO team in producing its new "Key Indicators of the Labor Market 2001-2002" study - also says Americans work 400 hours per person, more productive than their counterparts in other countries.

"But we're not the most efficient, when you compare it per hour, looking at the Belgians and the French."

It seems almost odd to compare this to our British readers as Labor Day weekend, but Johnson says the European countries have long vacations - time to get hours per worker - may have something to do with this. "Maybe they're not as stressed" as American workers, who on the average work 40 hours weekly, she says.



Industrie de l'habillement au Cambodge.

Heures supplémentaires imposées, temps de travail trop long

Genève (su) Il n'y a pas de preuves concernant la pratique du travail des enfants, du travail forcé ou du harcèlement sexuel dans l'industrie de l'habillement au Cambodge. Par contre, les heures supplémentaires sont souvent imposées, les horaires trop longs et les syndicalistes discriminés.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est arrivée à ces conclusions à la suite d'une enquête effectuée dans le cadre d'un accord commercial signé en 1999 entre les Etats-Unis et le Cambodge. L'accord traitait une augmentation des exportations de Cambodge vers les Etats-Unis au respect des normes de POET. Une première.

الوطنية
AL WATAN

Vol. 1 Nov 2001
KUWAIT

منظمة العمل تتوقع نمو انتاجية العمال

جنيف، 15 نوفمبر - منظمة العمل الدولية تتوقع نمو انتاجية العمال في الكويت خلال السنوات الخمس المقبلة. وتعتبر الكويت من بين دول الخليج التي لديها أعلى نسبة من القوى العاملة في القطاع الخاص. وتقدر المنظمة أن الكويت ستشهد نمواً في انتاجية العمال خلال السنوات الخمس المقبلة. وتعتبر الكويت من بين دول الخليج التي لديها أعلى نسبة من القوى العاملة في القطاع الخاص. وتقدر المنظمة أن الكويت ستشهد نمواً في انتاجية العمال خلال السنوات الخمس المقبلة.

ILO Expects Growth of Labourers' Productivity

BBC HOMEPAGE

Monday, 17 September, 2001, 06:30 GMT 01:33 UK

Burmese forced labour in the spotlight



My regional analyst Larry Jagan in Bangkok

United Nations officials have gone to Burma to assess efforts by the military government to end the use of forced labour.

The UN's International Labour Organisation said its team had been guaranteed freedom of access during its three-week stay, and that witnesses who gave evidence would be protected.

Burma was strongly criticised by the ILO last year for its continued use of forced labour, and members were urged to consider an economic boycott.

MÉDIATHÈQUE

■ **Indicateurs clés du marché du travail (ICMT).** BIT, Genève, 2001. Voir la page 4 de couverture.

■ **Crises and Decent Work : A Collection of Essays.** Eugenia Date-Bah, Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, Département du redressement et de la reconstruction, BIT, 2001. ISBN 92-2-112638-2.

Les crises constituent aujourd'hui un phénomène grave et extrêmement inquiétant. Elles exacerbent les problèmes de société et en créent de nouveaux. Toutes les institutions de développement, y compris l'Organisation internationale du Travail, sont à la recherche de ripostes efficaces aux problèmes socio-économiques complexes qui entourent les crises.

Cet ouvrage analyse la tâche à accomplir sous différents angles: l'emploi et les autres aspects socio-économiques de la reconstruction après un conflit; le redressement et la reconstruction après une catastrophe naturelle; la prévention des crises; et l'intégration de la notion de travail décent dans les stratégies visant à promouvoir une culture de la paix. Sont également traités les importantes questions de l'égalité entre les sexes, de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des anciens combattants, du renforcement des capacités et de la recherche en matière de réponse aux crises et de reconstruction.

■ **Crises-Affected Peoples and Countries.** Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, Département du redressement et de la reconstruction, BIT, 2001. ISBN 92-2-112276-X.

Ce rapport contient une description générale de projets et programmes d'assistance technique mis en œuvre par le BIT dans des pays choisis de différentes régions du monde. Il couvre la période écoulée entre le second semestre de 1997 et le mois de mars 2001.

L'échantillon de programmes et d'autres activités d'assistance technique ainsi regroupés en un volume donne une idée du travail récemment accompli par le BIT. Les leçons qui en sont tirées permettront à celui-ci de consolider son Programme focal

de réponse aux crises et de reconstruction (IFP/CRISES) grâce à des interventions plus complètes, mieux intégrées, mieux programmées et plus efficaces.



■ **Mutuelles de santé et associations de micro-entrepreneurs. Guide.** Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la

pauvreté, Programme focal sur le développement des petites entreprises. BIT, 2001. ISBN 92-2-212398-0. 10 francs suisses

Ce guide a été conçu pour permettre au lecteur d'évaluer l'intérêt et les contraintes de la création de mutuelles de santé par des associations de micro-entrepreneurs. Il présente les éléments à prendre en considération à cet effet.

Y sont décrits la situation des micro-entreprises, les conditions de travail et la protection de la santé dans les micro-entreprises, le rôle des associations professionnelles dans la protection de la santé, les prestations des mutuelles de santé, l'organisation et le fonctionnement des mutuelles de santé, et la mise en place d'une mutuelle de santé par une association de micro-entrepreneurs.

■ **Social funds revisited : Employment and gender dimensions.** Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité, BIT, 2001. ISBN 92-2-112625-0.

La création de fonds sociaux remonte aux années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Ces fonds sont aujourd'hui encore d'importants canaux institutionnels de l'assistance sociale. Le Programme d'action intitulé «Réforme économique et changement structurel: promotion de l'emploi des femmes et de leur participation aux fonds sociaux», exécuté en 1996-97 par l'ancienne unité « Femmes et développement » du Département des politiques de développement (POLDEV) du BIT, a étudié la question de la prise en compte des problèmes propres aux femmes dans les fonds sociaux et l'efficacité de ces fonds dans la promotion de l'emploi.

Les leçons tirées de la mise en place de plusieurs fonds sociaux à cette époque sont toujours d'actualité. Cette publication

regroupe cinq études de cas très riches d'informations sur les fonds sociaux créés en Bolivie, en Égypte, au Honduras, au Mexique, à Madagascar et en Zambie.

■ **Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.** ILO/OSH 2001. ISBN 92-2-21634-X. 20 francs suisses.

Au début du XXI^e siècle, le coût humain et économique des lésions, maladies, accidents et décès d'origine professionnelle, demeure extrêmement lourd. Ces principes directeurs devraient faciliter l'adoption de stratégies cohérentes pour prévenir les risques et dangers professionnels tout en améliorant la productivité. Ils offrent aux organisations, institutions nationales compétentes, employeurs, travailleurs et autres partenaires sociaux, des instruments et des moyens concrets pour concevoir et mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et pour les améliorer.

■ **Annuaire des statistiques du travail, 2001, 60^e édition.** BIT, 2001. ISBN 92-2-011375-9. 230 francs suisses.

Ouvrage de référence par excellence pour les statistiques du travail, cette publication annuelle réunit des données fondamentales pour quelque 190 pays, régions et territoires. En outre, il reprend sous forme de tableaux les données de ces dix dernières années. Celles-ci proviennent des services nationaux de statistiques ou de publications officielles des pays concernés. Elles sont publiées, dans la mesure du possible, conformément aux versions les plus récentes des classifications internationales types. L'Annuaire comprend les neuf grands chapitres suivants: Population active, Emploi, Chômage, Durée du travail, Salaires, Coût de la main-d'œuvre, Prix à la consommation, Lésions professionnelles, Grèves et lock-out.



■ **Job creation in urban informal sector in India : Issues and policy options.**

Sous la direction de A.S. Oberai et G.K. Chadha. Équipe consultative multi-

disciplinaire pour l'Asie du Sud. BIT, 2001, New Delhi. ISBN 92-2-111904-1.

L'OIT s'est toujours préoccupée des conditions de vie et de travail dans le secteur non structuré des pays en développement. En 1999, peu après la déclaration du Directeur général sur le «Travail décent», le BIT a fait réaliser une série d'études sur le secteur non structuré des villes de l'Inde. Les résultats de ces études ont été examinés en profondeur à l'occasion d'un atelier national organisé en février 2000.

Cet ouvrage regroupe les versions soigneusement révisées et mises en forme des 15 exposés présentés lors de l'atelier national. Il contient également une présentation générale et un compte rendu de la séance d'ouverture de cet atelier.



■ **Women organizing for social protection. The Self-employed Women's Association's Integrated Insurance scheme, India.**

Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP), BIT, 2001. ISBN 92-2-112627-7.

De nos jours, la majorité de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale. Dans bien des cas, l'insuffisance des ressources financières et des capacités institutionnelles restreint considérablement les possibilités d'extension de la protection sociale par le seul biais de l'État. Pour compléter l'action de l'État, les populations pauvres de nombreux pays créent des régimes d'assurance adaptés à leur situation.

Le régime d'assurance de l'Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA) est l'un des plus anciens régimes de ce type. La SEWA, qui est l'un des rares syndicats de travailleuses indépendantes de l'Inde, l'a créé en 1992 pour remédier à l'absence de protection sociale. Cette étude permettra de mieux comprendre les tenants et les aboutissants d'une telle expérience.

■ La **Revue internationale du Travail** (vol. 140, 2001, n° 3) contient deux articles sur la problématique emploi et pauvreté, un article sur l'évolution du marché du travail dans les pays en transition et un quatrième sur la création d'emplois dans le secteur associatif.

Les effets du salaire minimum sur l'emploi et la pauvreté constituent un sujet permanent de controverse. Dans l'article intitulé «Lutte contre la pauvreté et travail décent dans les pays en développement: de l'utilité d'un salaire minimum», Catherine Saget relève le contraste entre les prévisions théoriques et les résultats des études empiriques, résultats qui suggèrent une corrélation négative entre salaire minimum et taux de pauvreté et une association positive faible, voire nulle, avec le chômage. Se fondant sur des données relatives au salaire minimum recueillies en 2000, elle procède à une analyse empirique des effets du salaire minimum sur la pauvreté et l'emploi dans les pays en développement, secteur informel compris. Elle confirme que l'incidence sur le niveau de l'emploi n'apparaît pas significative. En revanche, l'existence d'un salaire minimum décent peut contribuer à atténuer la pauvreté.

Dans les sociétés avancées dotées de systèmes d'assurance sociale, le «taux de chômage» rend bien compte des problèmes d'emploi. Dans les pays pauvres, dépourvus d'assurance sociale, beaucoup de personnes sont dans l'obligation de travailler pour survivre et subvenir aux besoins de leur famille, tandis que les «chômeurs» peuvent survivre tout en cherchant un emploi. Cela explique que le taux de chômage y est faible alors que celui de la pauvreté est élevé. Dans son article «Les travailleurs pauvres dans les pays en développement», Nomaan Majid propose une méthodologie pour estimer le nombre de travailleurs pauvres – ceux qui travaillent et appartiennent à des ménages pauvres. Il constate que la population des travailleurs pauvres a diminué dans bien des pays à revenu intermédiaire entre 1986 et 1997, mais que dans les pays à faible revenu, on enregistre aussi bien des diminutions que des augmentations de cette catégorie de population.

Dans «Trop grande insécurité de l'emploi dans les économies en transition?», Sandrine Cazes et Alena Nesporova analysent les données sur l'ancienneté, la rotation de la main-d'œuvre et celle des emplois dans neuf pays d'Europe centrale et orientale au cours des années quatre-vingt-dix. Elles montrent quels ajustements ont connus les marchés du travail depuis l'effondrement du système d'économie planifiée et l'introduction de réformes législatives et institutionnelles inspirées par l'Europe occidentale. À la différence des pays industrialisés où l'ancienneté tend à être contracyclique et déterminée par l'offre, dans la plupart des pays en transition, l'ancienneté présente encore une tendance procyclique dictée par la demande, dénotant une perception aiguë de l'insécurité de l'emploi. Cela est confirmé par le comportement contracyclique de la rotation de la main-d'œuvre et l'analyse du rapport rotation des emplois-rotation de la main-d'œuvre.

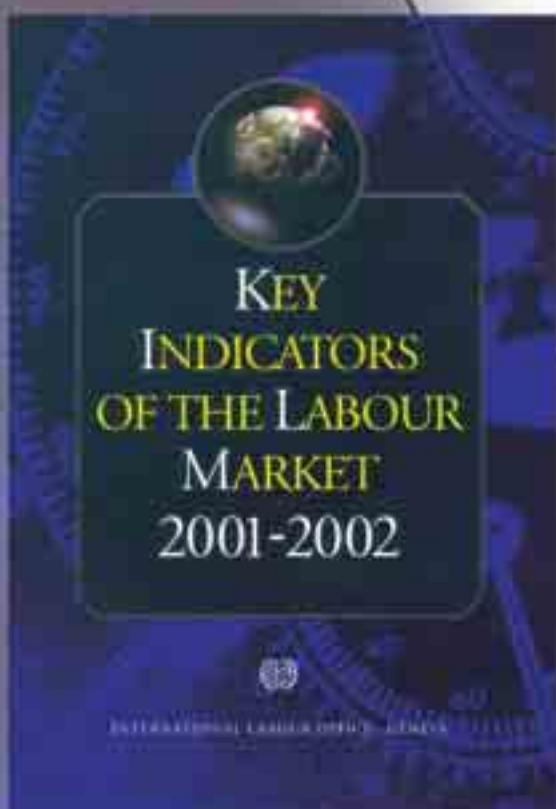
Le récent regain d'intérêt pour le secteur associatif a suscité l'idée qu'il serait possible de résorber sérieusement le chômage en créant des emplois dans les organisations sans but lucratif, en particulier dans les services sociaux et collectifs. Dans son article intitulé «Secteur associatif, création d'emplois et politique sociale: promesses ou illusions?», Virginie Pérotin présente les termes du débat: évolution récente de l'emploi et des ressources dans ce secteur, conditions dans lesquelles les organisations sans but lucratif s'avèrent plus efficaces pour assurer des services sociaux que les pouvoirs publics et les organisations à but lucratif, leçons à tirer d'initiatives innovantes. Elle conclut que même si le secteur associatif peut être une source d'inspiration pour le secteur public, on ne saurait y trouver une panacée pour tous les problèmes rencontrés dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Tél.: +4122/799-7828; Fax: +4122/799-6938; e-mail: pubvente@ilo.org; site Internet: www.ilo.org/publns

Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) 2001-2002

Existe sur support papier, en version CD-ROM
et sur l'Internet (KILMnet) par inscription

N° 41, Décembre 2001



La nouvelle édition révisée et augmentée des ICMT contient un ensemble de 20 indicateurs «clés» du marché du travail, accompagnés d'explications claires et intelligibles sur leur contenu et sur l'interprétation que peuvent en faire les chercheurs et tous ceux qui analysent le marché de l'emploi. On y trouvera des données statistiques récentes et accessibles sur les taux d'activité, l'emploi, le chômage, les niveaux d'instruction, la durée du travail, les salaires et les gains, la productivité du travail et les coûts de main-d'œuvre ainsi que sur la pauvreté et la répartition des revenus.

Des indicateurs nouveaux ont été élaborés et une grande partie de ceux qui figuraient dans les éditions antérieures ont été enrichis et actualisés en fonction de l'évolution mondiale de l'emploi et des politiques qui s'y rapportent. Ainsi les indicateurs «salaires professionnels et indices des salaires» et «flux du marché du travail» sont nouveaux, et l'indicateur de productivité a été étoffé de façon à englober des estimations relatives au secteur tertiaire. L'indicateur de l'emploi par secteur comporte des données sur la croissance ou le déclin de l'emploi par branche d'activité. En outre, cette édition des ICMT contient des indicateurs de base sur la macro-économie, le développement humain, la démographie, l'éducation, la sécurité sociale et les technologies de l'information.

Prix réduit pour l'achat de deux versions :
Livre/CD-ROM ou livre/KILMnet ou CD-ROM/KILMnet : 320 francs suisses

Prix de chaque version :
Livre, CD-ROM, KILMnet (un seul usager) : 200 francs suisses

ISBN
92-2-111401-5 (livre)
92-2-011374-0 (CD-ROM)
92-2-112564-5 (KILMnet)
92-2-112563-7 (livre/CD-ROM)
92-2-112565-3 (livre/KILMnet)
92-2-112566-1 (CD-ROM/KILMnet)

Pour toute commande,
voir la *Médiathèque*
à l'intérieur.



Bureau international du Travail
4, route des Morillons,
CH-1211 Genève 22 (Suisse)
www.ilo.org